

BUDGET PRIMITIF 2026

Note de présentation

Date version	Observations	Contrôle
26/01/2026	Reprise maquette, reprise des liens & rédaction initiale	CARRIERE A.
18/02/2026	Finalisation après correction d'erreurs de commentaires	CARRIERE A.
26/02/2026	Correction p.33 : graphique dépenses d'investissement sur 4 ans	CARRIERE A.

Sommaire

1. RAPPEL REGLEMENTAIRE	4
2. VUE D'ENSEMBLE	5
SECTION DE FONCTIONNEMENT	7
2.1 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	7
2.1.1 Les dépenses de fonctionnement du budget primitif 2026	7
2.1.2 Les dépenses de fonctionnement sur 4 ans	8
2.1.3 Chapitre 011 – Charges à caractère général	9
2.1.4 Chapitre 012 – Charge de personnel	9
2.1.5 Chapitre 014 - Atténuations de produits	10
2.1.1 Chapitre 042 : Opérations d'ordre	11
2.1.1 Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	12
2.1.2 Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	13
2.1.3 Chapitre 66 - Charges financières	13
2.1.4 Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	14
2.1.5 Chapitre 68 – Dotations aux amortissements & provisions	15
2.1.6 Chapitre 022 – Dépenses imprévues de fonctionnement	15
2.2 RECETTES DE FONCTIONNEMENT	17
2.2.1 Les recettes de fonctionnement du budget primitif 2026	17
2.2.2 Les recettes de fonctionnement sur 4 ans	18
2.2.3 Chapitre 002 : Résultat de fonctionnement reporté	19
2.2.4 Chapitre 013 : Atténuation des charges	19
2.2.5 Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	20
2.2.6 Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	20
2.2.7 Chapitre 73 – Impôts et taxes	21
2.2.8 Chapitre 731 – Fiscalité locale	22
2.2.9 Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations	23
2.2.10 Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	23
2.2.11 Chapitre 76 – Produits financiers	24
2.2.12 Chapitre 77 – Produits exceptionnels	25
2.2.13 Chapitre 78 – Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	26
2.3 LA FISCALITE	27
2.4 LES DOTATIONS DE L'ÉTAT	27
3. SECTION D'INVESTISSEMENT	29
3.1 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	29
3.1.1 Les dépenses d'investissement du budget primitif 2026	29
3.1.2 Les dépenses d'investissement sur 4 ans	30
3.1.3 Chapitre 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	30
3.1.4 Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	31
3.1.5 Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves	32
3.1.6 Chapitres 16 – Emprunts et dettes assimilées	32
3.1.7 Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	33
3.1.8 Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	34
3.1.1 Chapitre 23 – Immobilisations en cours	34
3.1.1 Chapitre 458 – Travaux pour le compte de tiers	35
3.2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	37
3.2.1 Les recettes d'investissement du budget primitif 2026	37
3.2.2 Les Recettes d'investissement sur 4 ans	38
3.2.3 Chapitre 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	38

3.2.4	Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	39
3.2.5	Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves.....	39
3.2.6	Chapitre 13 – Subventions d’investissement.....	40
3.2.7	Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	41
3.2.1	Chapitre 458 – Travaux pour le compte de tiers	42
3.3	INVESTISSEMENT PAR OPERATIONS POUR INFORMATION.....	43
4.	ETAT DE LA DETTE	44

1. RAPPEL REGLEMENTAIRE

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et spécialité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée.

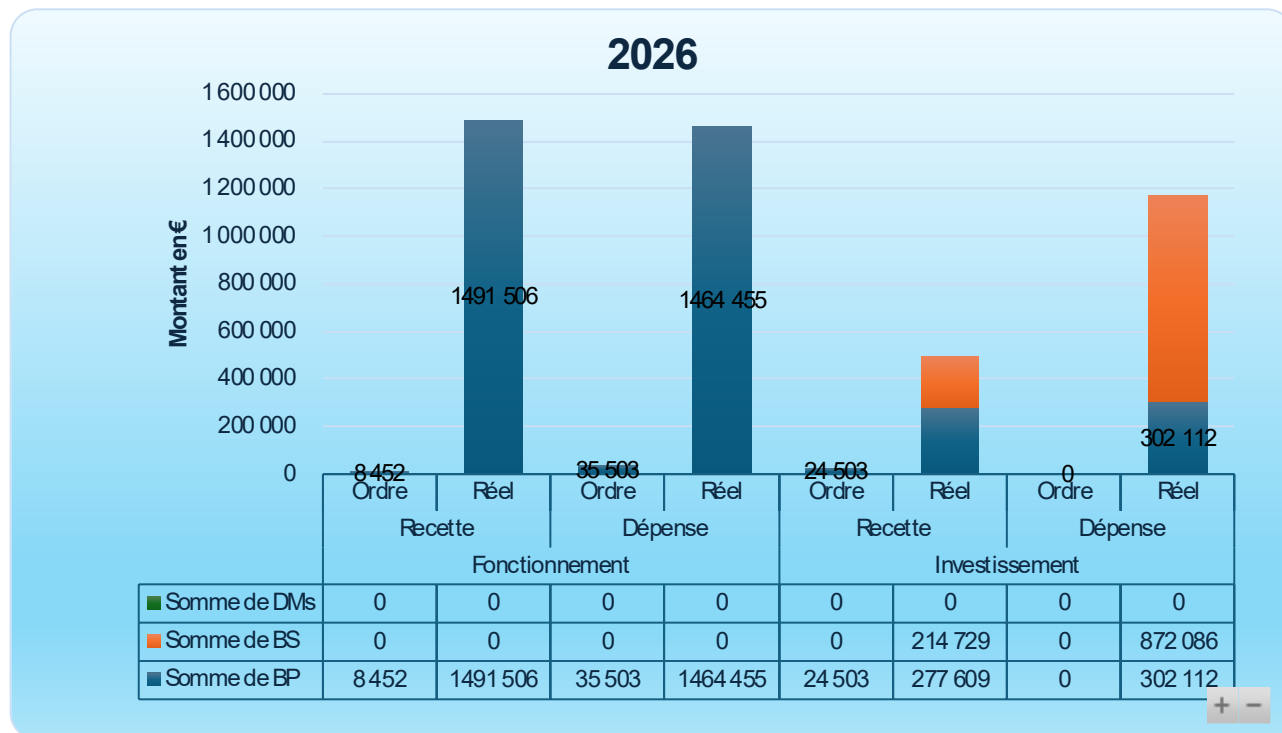
Par cet acte, le Maire est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget d'une commune se distingue par deux sections :

- La section de fonctionnement qui gère les affaires courantes
- La section d'investissement qui gère les projets et le patrimoine de la commune.

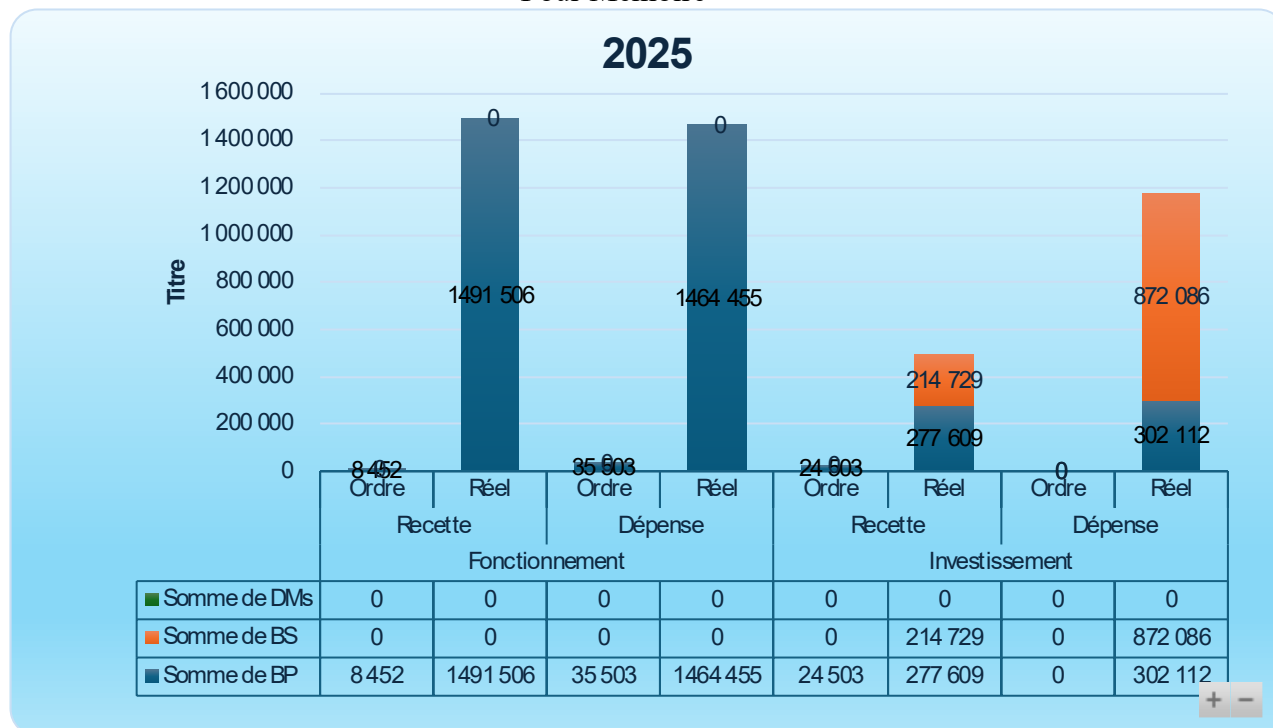
Voici une présentation synthétique des deux sections du budget 2026.

2. VUE D'ENSEMBLE



Ce primitif prévoit des crédits « non fléchés » pour 80 771 € en fonctionnement et pour 150 250 € d'investissement.

Pour Mémoire



Le projet de résultat de l'exercice 2025 peut s'exprimer comme suit :

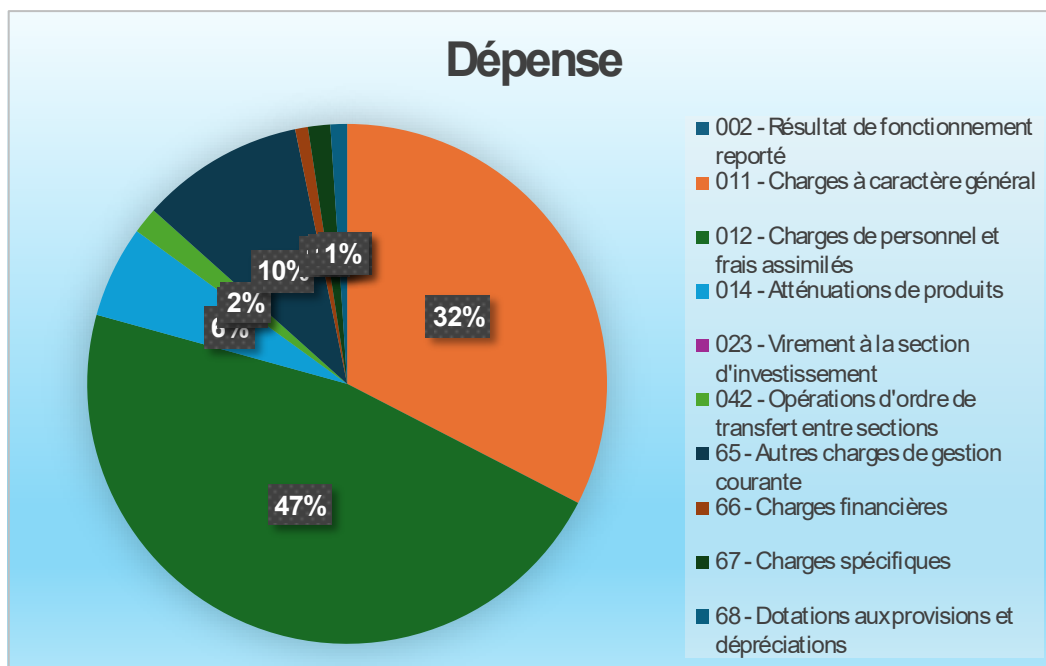
Exercice	2025		
Étiquettes de lignes	Somme de Budget	Somme de Ordonnancé	% de Réalisation
Fonctionnement			
Recette	2 112 925.00	2 149 829.54	101.75%
Dépense	2 112 925.00	1 360 521.73	64.39%
Investissement			
Recette	2 116 685.00	1 325 757.75	62.63%
Dépense	2 116 685.00	1 159 937.02	54.80%
Fonctionnement		789 307.81	
Investissement		165 820.73	
Résultat prévisionnel		955 128.54	

Il peut être constaté que le besoin de financement en investissement, généré par les restes à réaliser de 2025 sur 2026, est couvert par le résultat cumulé en fin 2025 estimé à l'heure

SECTION DE FONCTIONNEMENT

2.1 Dépenses de fonctionnement

2.1.1 Les dépenses de fonctionnement du budget primitif 2026

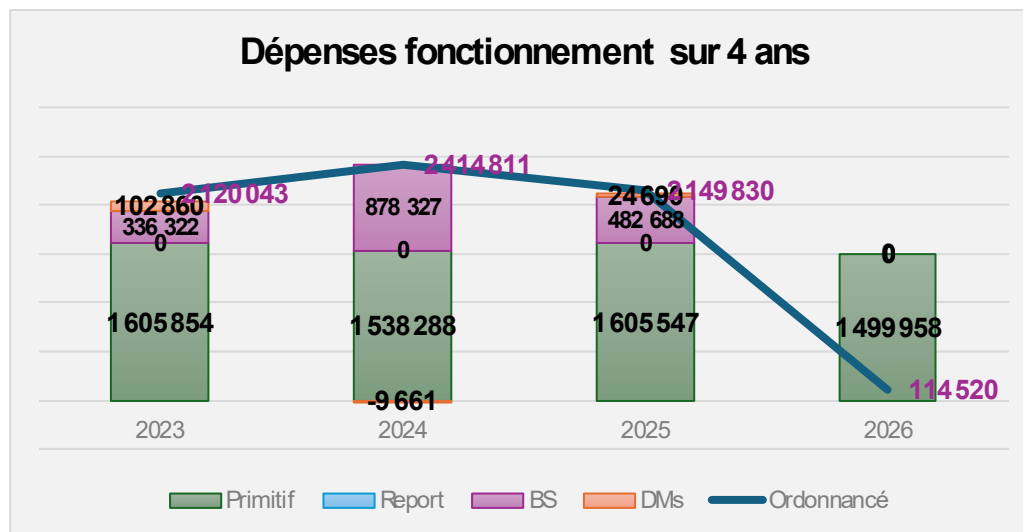


Étiquettes de lignes	Somme de BP
002 - Résultat de fonctionnement reporté	0
011 - Charges à caractère général	488 648
012 - Charges de personnel et frais assimilés	700 546
014 - Atténuations de produits	85 682
023 - Virement à la section d'investissement	0
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	24 503
65 - Autres charges de gestion courante	152 430
66 - Charges financières	11 910
67 - Charges spécifiques	20 771
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	15 468
Total général	1 499 958



Dans les dépenses réelles, il est inscrit 80.000 € de crédits « non fléchés ».

2.1.2 Les dépenses de fonctionnement sur 4 ans



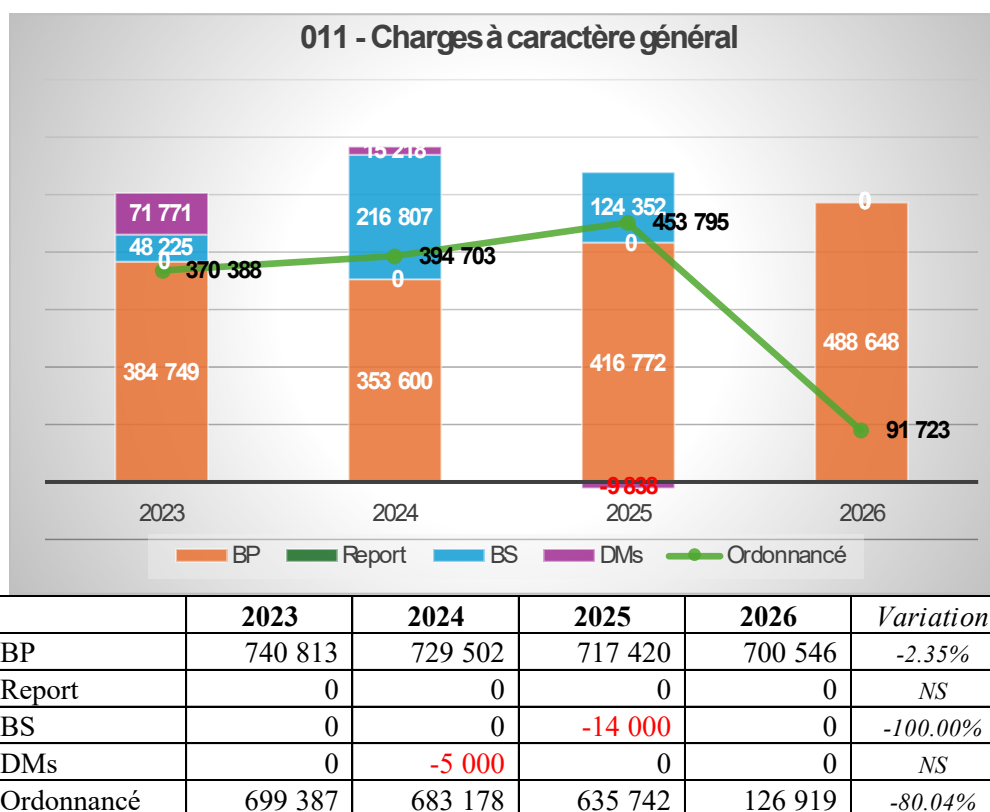
Fonctionnement	2023	2024	2025	2026	2026 / 2025
Dépense	2 045 036	2 406 954	2 112 925	1 499 958	-29.01%
Primitif	1 605 854	1 538 288	1 605 547	1 499 958	-6.58%
Report	0	0	0	0	NS
BS	336 322	878 327	482 688	0	-100.00%
DMs	102 860	-9 661	24 690	0	-100.00%
Ordonné	2 120 043	2 414 811	2 149 830	114 520	-94.67%

	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	Evolution
Dépenses réelles	1 478 090	1 538 288	1 400 879	1 491 506	6.47%
Dépenses d'ordre	127 764	191 300	204 668	35 503	-82.65%

2.1.3 Chapitre 011 – Charges à caractère général

Les dépenses imputées dans ce chapitre comprennent les coûts liés à l'énergie, aux fournitures diverses, prestations de service et maintenance, aux frais d'affranchissements et de télécommunications, aux locations immobilières et mobilières, aux assurances, aux fêtes et cérémonies, les services bancaires, les impôts et taxes,

Pour mémoire, le primitif 2024 était très restrictif.



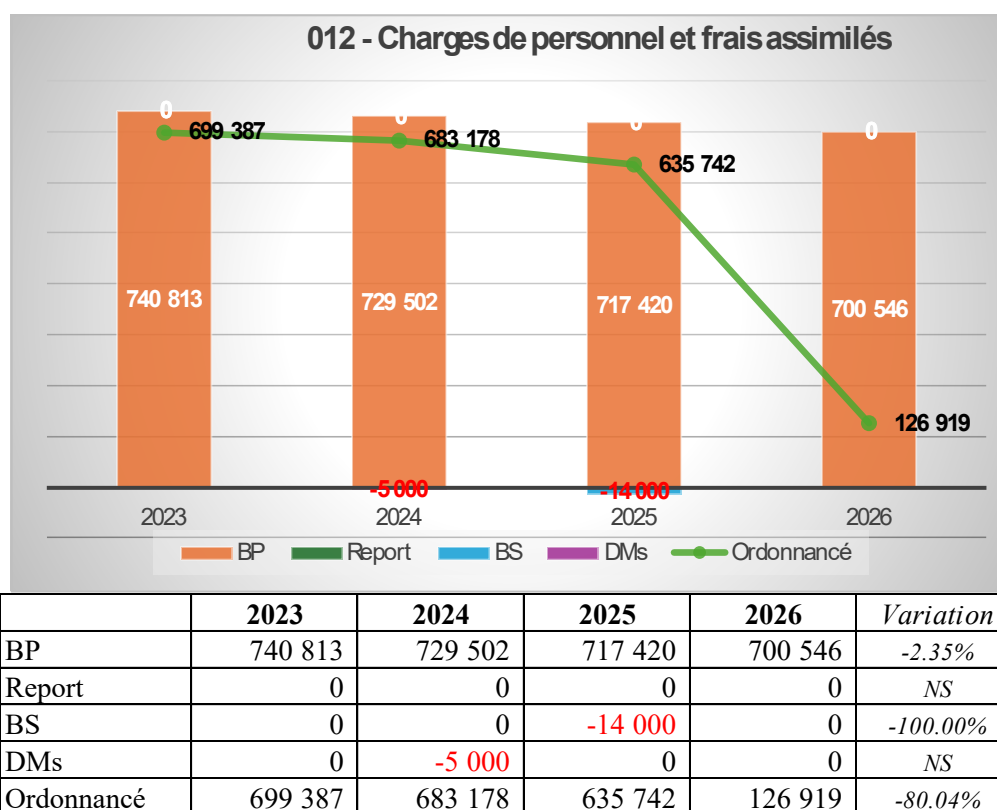
Ce chapitre comptabilise l'essentiel des dépenses de fonctionnement courantes des services, pour un montant total de 488 648 € à comparer aux 416 772 € inscrits au primitif 2025, soit +17,25 %.

Ce montant est supérieur au réalisé de 2025.

40 000 € sont inscrits en « non fléchées » contre 15 272 € en 2025.

2.1.4 Chapitre 012 – Charge de personnel

Les dépenses imputées dans ce chapitre comprennent les salaires et les charges des agents (Titulaires et contractuels) et tiennent compte de l'ensemble des mouvements et actualisation connus actuellement (départs, arrivées promotions et avancements de grades, primes, l'augmentation des cotisations sociales). Les FMPE sont comptabilisés dans ce chapitre



Les prévisions du chapitre 012 s'élèvent à 700 546 € contre 717 420 € inscrits au BP 2025 soit -2,35%. 3^{ème} année consécutive de baisse du primitif. Les prévisions du primitif n'ont jamais été dépassées depuis plus de 10 ans.

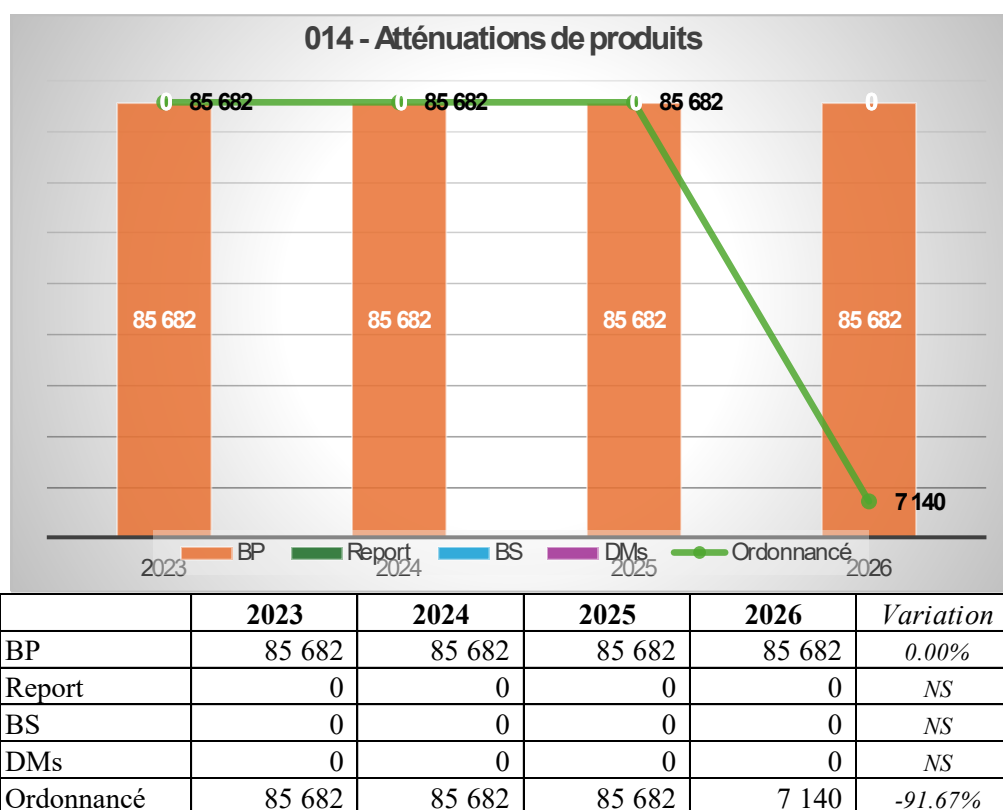
L'effectif de personnel titulaires à charge est constant, mais les frais remboursés pour un FMPE (fonctionnaire momentanément privé d'emploi) sont terminés, l'agent ayant fait valoir ses droits à la retraite. Pour rappel, un agent est en CLM et un autre éloigné du service.

Le nombre de non titulaire est constant.

2.1.5 Chapitre 014 - Atténuations de produits

Les dépenses imputées à ce chapitre concernent le reversement de fiscalité, notamment le FNGIR (Fonds national de garantie individuelle des ressources).

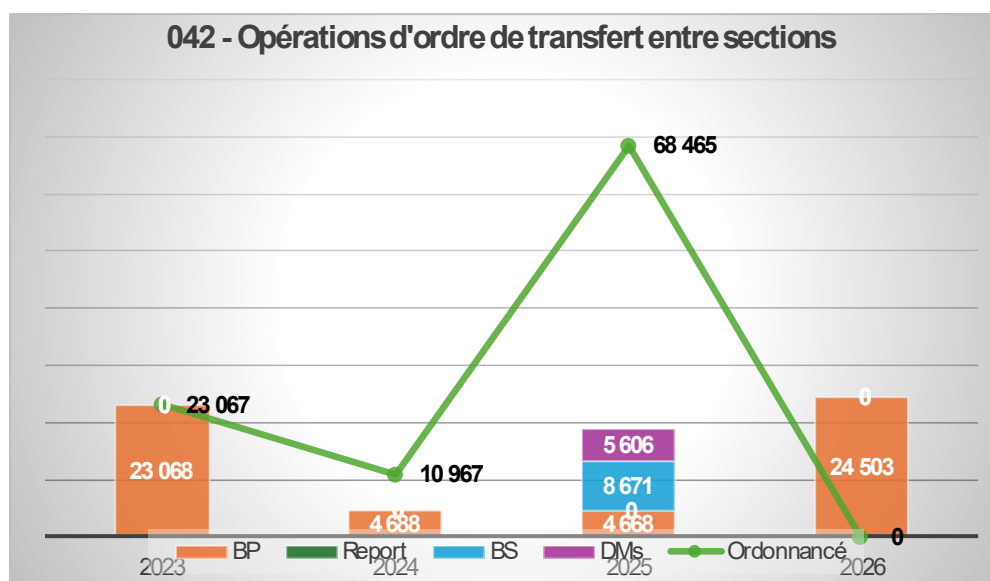
Il reste inchangé depuis 2017 à 85.682 €.



2.1.1 Chapitre 042 : Opérations d'ordre

Ce sont des opérations qui permettent de retracer des mouvements ayant un impact sur l'inventaire de la commune, sans avoir de conséquences sur la trésorerie. On parle aussi d'écritures comptables, puisqu'il ne s'agit pas d'opérations bancaires réelles.

Ces opérations d'ordre n'ont pas besoin de prévisions, sauf pour les amortissements d'éléments d'actifs.



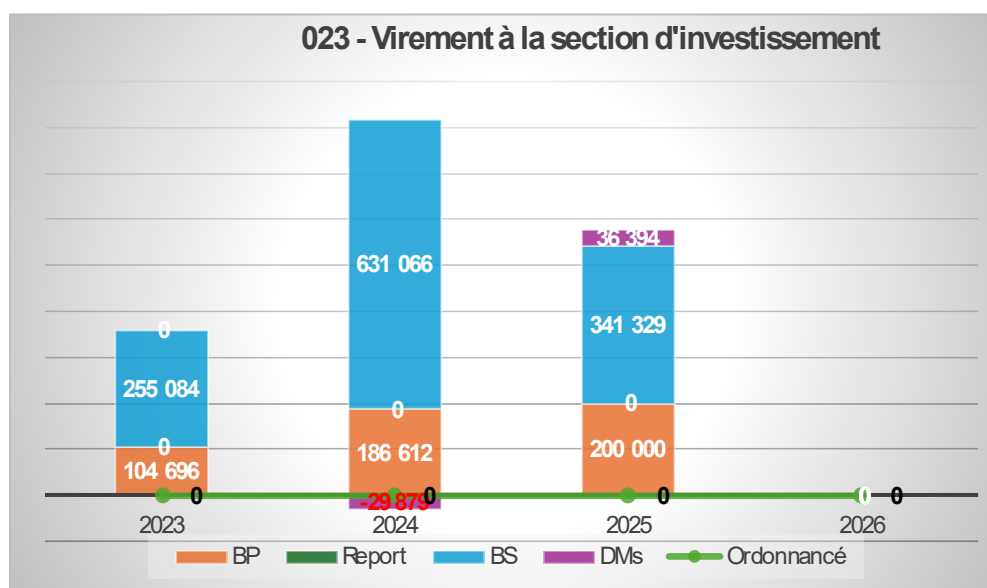
	2023	2024	2025	2026	Variation
BP	23 068	4 688	4 668	24 503	424.91%
Report	0	0	0	0	NS
BS	0	0	8 671	0	-100.00%
DMs	0	0	5 606	0	-100.00%
Ordonnancé	23 067	10 967	68 465	0	-100.00%

Le renouvellement d'équipement informatique (administratif et parkings) fait l'objet d'un amortissement programmé. La prévision est inscrite et fait l'objet d'une inscription en dépenses d'investissement.

2.1.1 Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement

C'est le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement. Il est constitué de l'excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement. Ce virement constitue l'une des recettes propres de la section d'investissement : l'autofinancement.

Ce chapitre reste du prévisionnel, il ne s'exécute pas. Le transfert réel s'effectue par la procédure d'affectation du résultat.

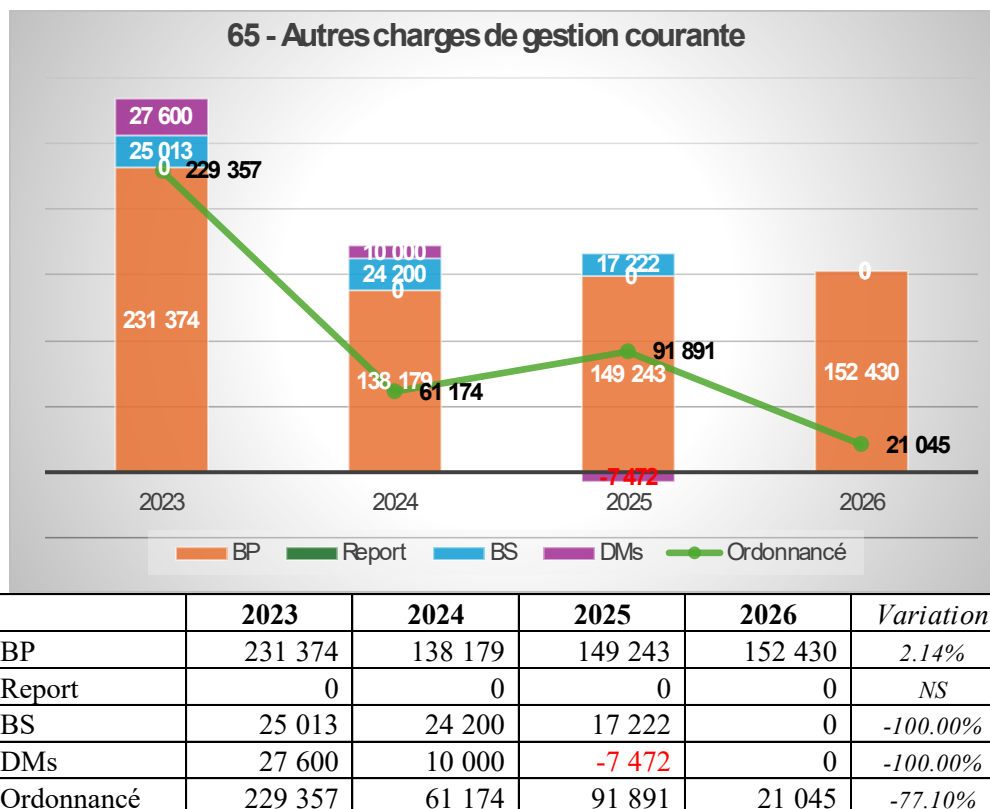


	2023	2024	2025	2026	Variation
BP	104 696	186 612	200 000	0	-100.00%
Report	0	0	0	0	NS
BS	255 084	631 066	341 329	0	-100.00%
DMs	0	-29 879	36 394	0	-100.00%
Ordonnancé	0	0	0	0	NS

Les dépenses d'investissements sont réduites aux seules dépenses obligatoires sans orientation particulières,

2.1.2 Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Les dépenses inscrites à ce chapitre sont : Les indemnités des élus, les contributions obligatoires aux organismes, les subventions accordées aux organismes et associations, les amendes fiscales et pénales.



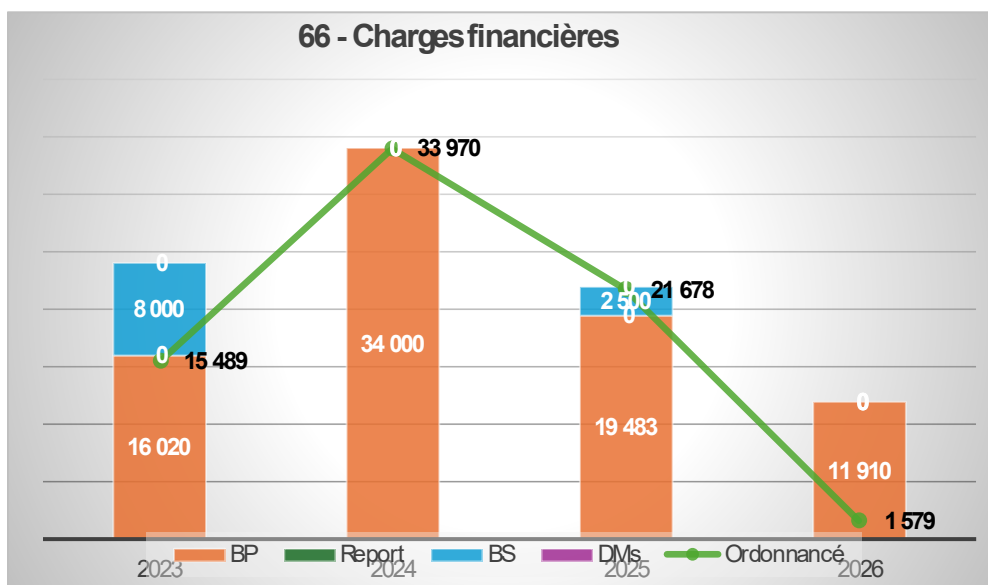
Les prévisions augmentent de 2,14%.

Depuis 2026, les dépenses de droits d'utilisation de logiciel en ligne sont imputées sur ce chapitre.

25 000 € sont inscrits en « non fléchés » contre 7 470 € en 2025

2.1.3 Chapitre 66 - Charges financières

Il s'agit des intérêts d'emprunts contractés.



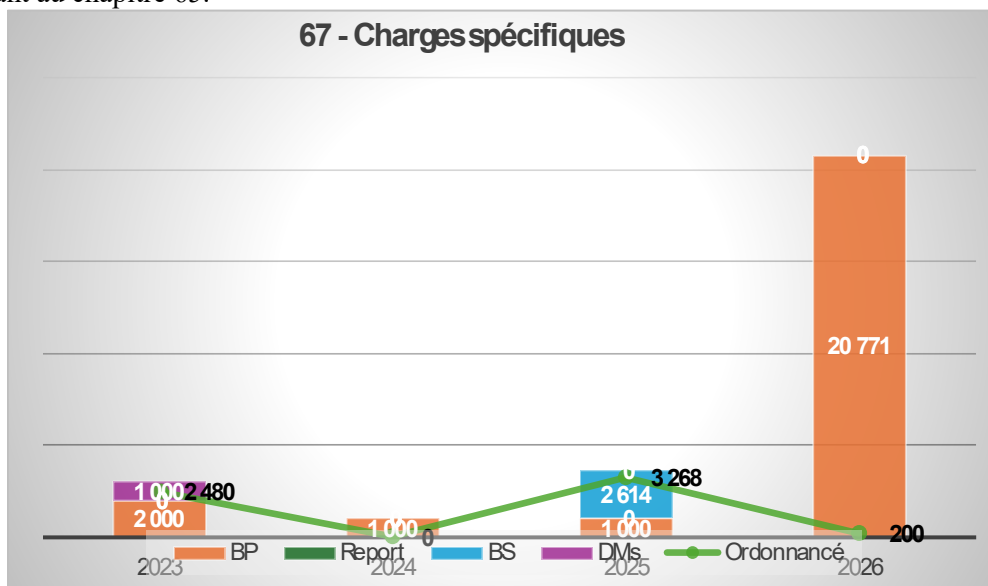
	2023	2024	2025	2026	Variation
BP	16 020	34 000	19 483	11 910	-38.87%
Report	0	0	0	0	NS
BS	8 000	0	2 500	0	-100.00%
DMs	0	0	0	0	NS
Ordonnancé	15 489	33 970	21 678	1 579	-92.72%

L'emprunt « relais » de 700 k€ est soldé. C'est logiquement que le montant des intérêts d'emprunt retrouve un niveau inférieur à 2024 avec une diminution de 38,87%.

2.1.4 Chapitre 67 - Charges exceptionnelles

Dépenses exceptionnelles au cours de l'année et notamment les écritures d'ordres lors de cession d'immobilisation avec moins-value. Ceux des écritures techniques d'ordres.

Depuis la norme comptable M57, de nombreuses dépenses auparavant imputées dans ce chapitre, le sont maintenant au chapitre 65.



	2023	2024	2025	2026	Variation
BP	2 000	1 000	1 000	20 771	1977.10%
Report	0	0	0	0	NS
BS	0	0	2 614	0	-100.00%
DMs	1 000	0	0	0	NS
Ordonnancé	2 480	0	3 268	200	-93.88%

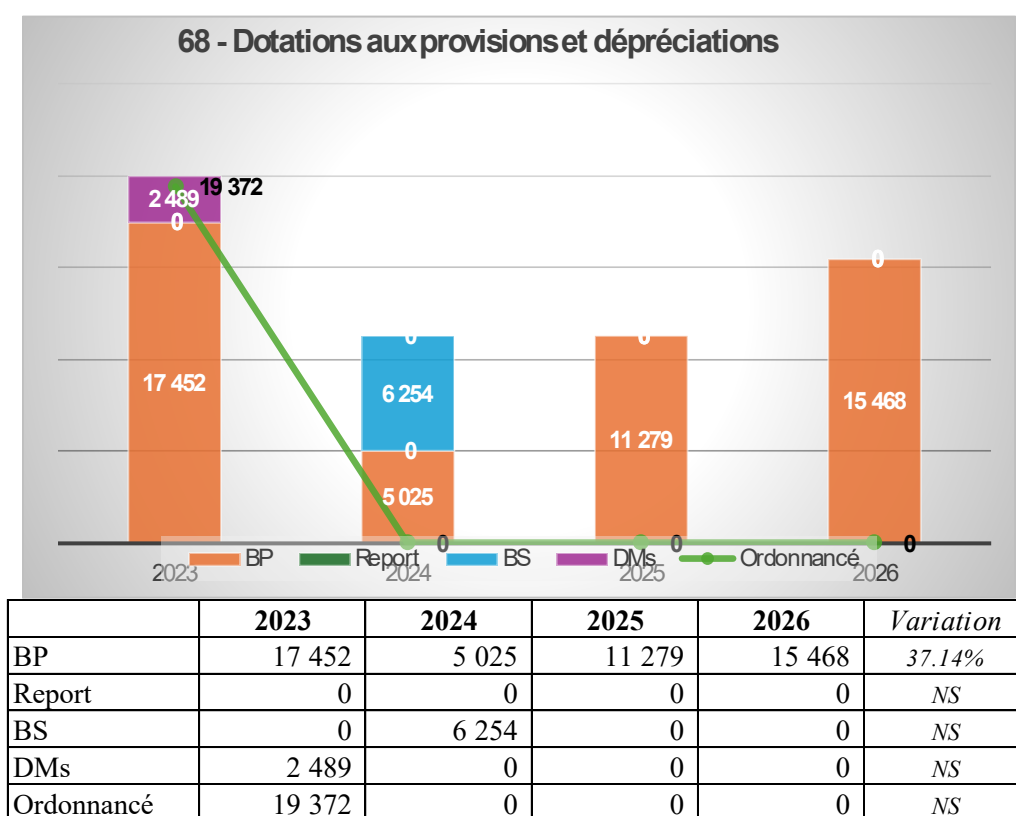
Seulement 5 000 € sont inscrits au titre d'éventuelles annulation de titre sur exercice antérieur.
15 771 € sont inscrits en « non fléchés » contre 0 € en 2025.

2.1.5 Chapitre 68 – Dotations aux amortissements & provisions

Dans ce chapitre il est inscrit les dotations aux amortissements et surtout les provisions semi-budgétaires (droit commun) pour :

- L'ouverture de contentieux en première instance
- Le recouvrement compromis des restes à recouvrer.

Le risque est probable mais non certain. Il doit être ajuster à chaque exercice.

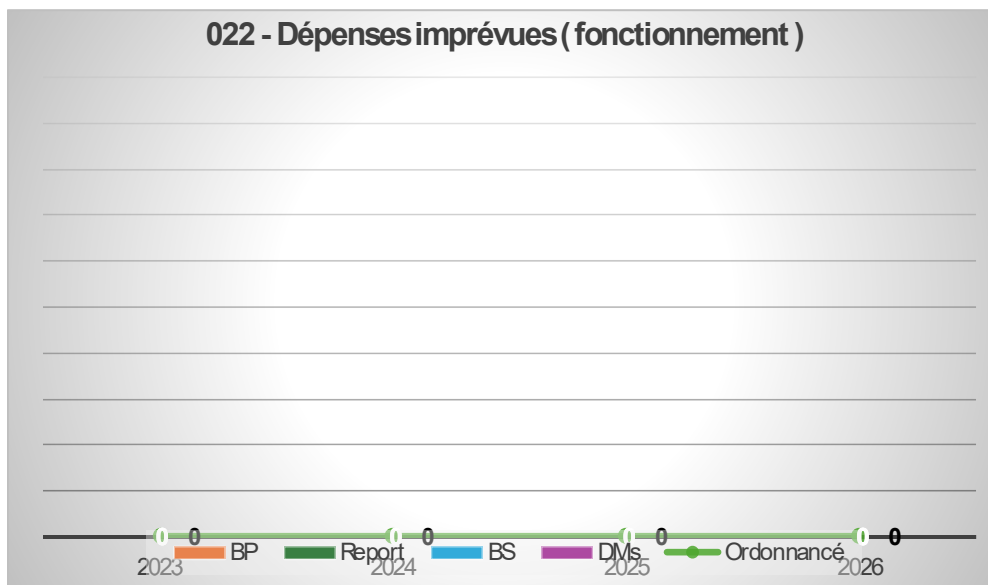


Il s'agit, dans ce cas d'espèces, de provisionner pour des loyers impayés et pour des contentieux en 1^{ère} instance pour des dossiers d'urbanisme.

2.1.6 Chapitre 022 – Dépenses imprévues de fonctionnement

Régulièrement utilisé sous la norme comptable M14, en M57 ce dispositif, facultatif permet à l'assemblée délibérante de voter des dotations d'AP ou AE (autorisation de programme, acte d'engagement). Le montant est limité à 2% des dépenses réelles de chaque section du budget.

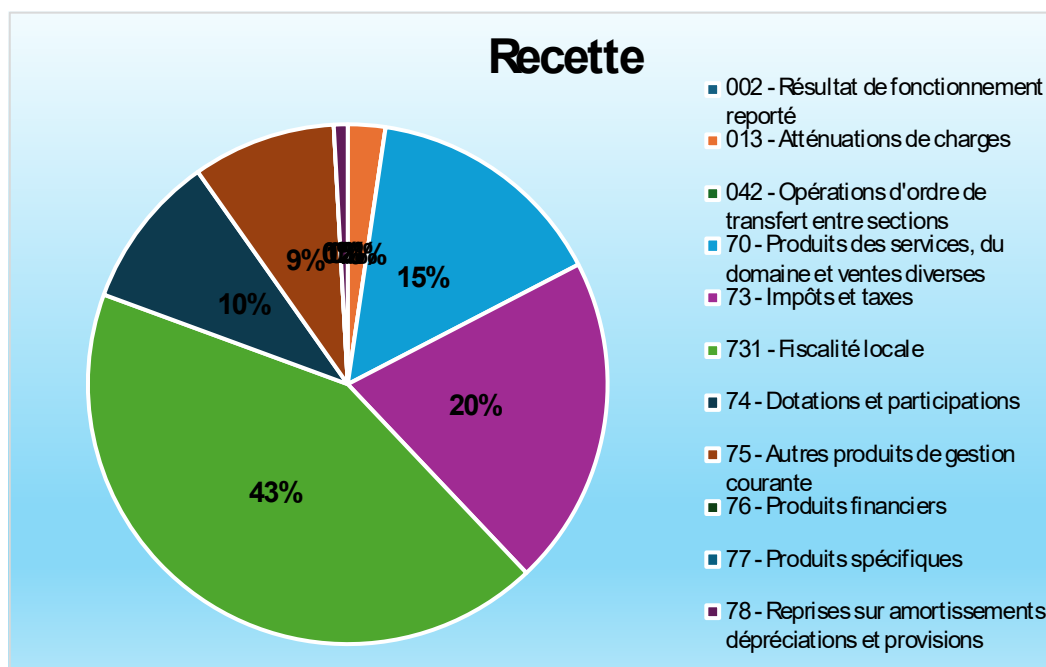
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)



	2023	2024	2025	2026	Variation
BP	0	0	0	0	NS
Report	0	0	0	0	NS
BS	0	0	0	0	NS
DMs	0	0	0	0	NS
Ordonnancé	0	0	0	0	NS

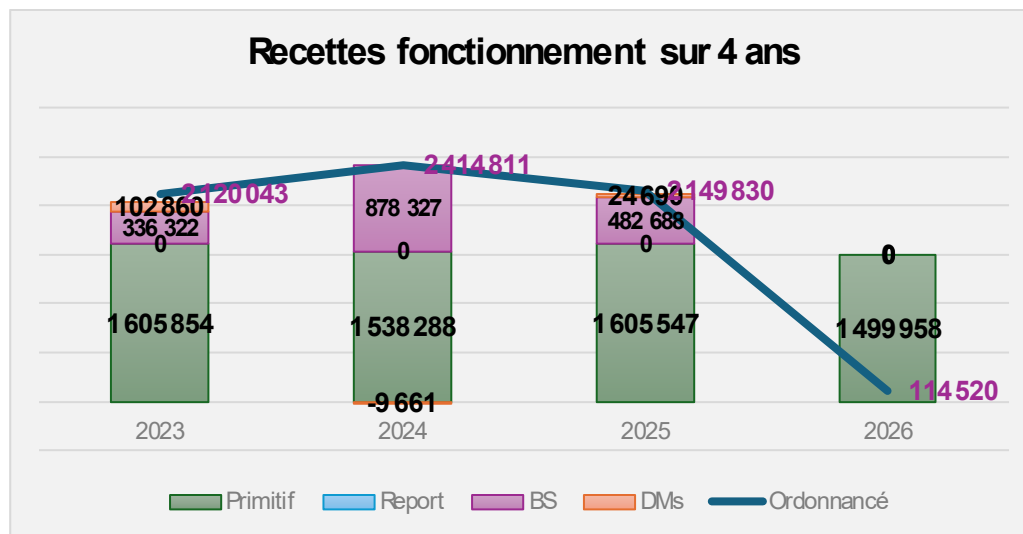
2.2 Recettes de fonctionnement

2.2.1 Les recettes de fonctionnement du budget primitif 2026



Étiquettes de lignes	Somme de BP
002 - Résultat de fonctionnement reporté	0
013 - Atténuations de charges	35 000
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	225 774
73 - Impôts et taxes	308 215
731 - Fiscalité locale	640 000
74 - Dotations et participations	144 220
75 - Autres produits de gestion courante	133 825
76 - Produits financiers	0
77 - Produits spécifiques	0
78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	12 924
Total général	1 499 958

2.2.2 Les recettes de fonctionnement sur 4 ans

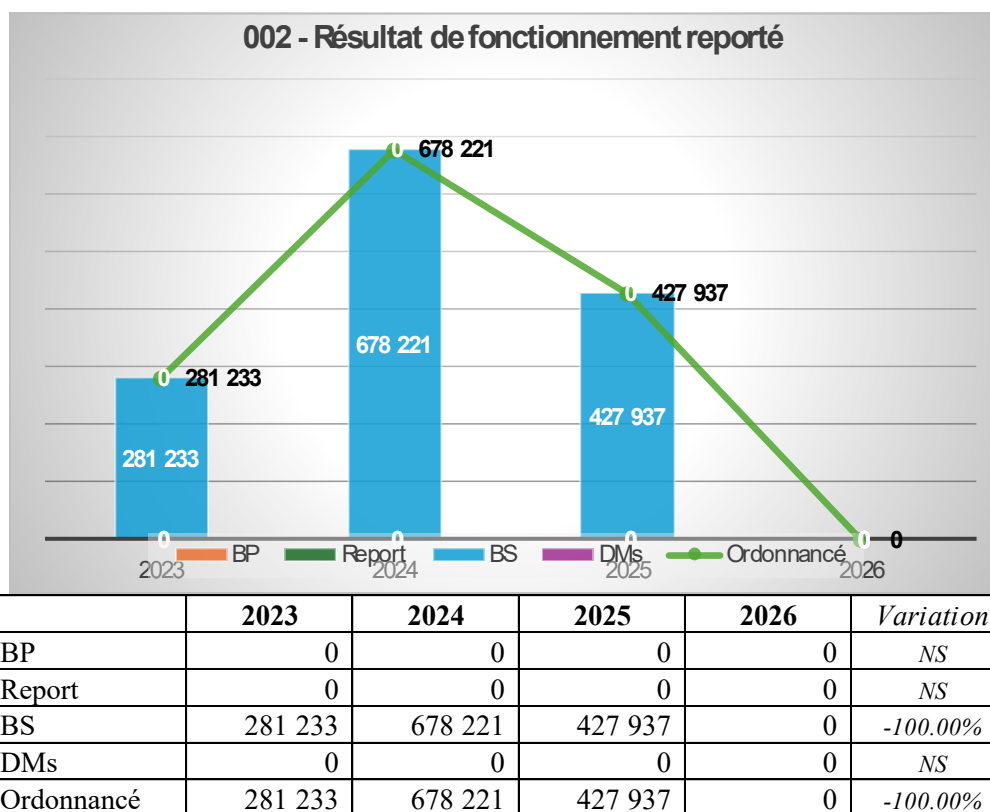


Fonctionnement	2023	2024	2025	2026	2026 / 2025
Recette	2 045 036	2 406 954	2 112 925	1 499 958	-29.01%
Primitif	1 605 854	1 538 288	1 605 547	1 499 958	-6.58%
Report	0	0	0	0	NS
BS	336 322	878 327	482 688	0	-100.00%
DMs	102 860	-9 661	24 690	0	-100.00%
Ordonné	2 120 043	2 414 811	2 149 830	114 520	-94.67%

	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	Evolution
Recettes réelles	1 605 854	1 538 288	1 605 547	1 491 506	-7,10%
Recettes d'ordre	0	0	0	8 452	NS

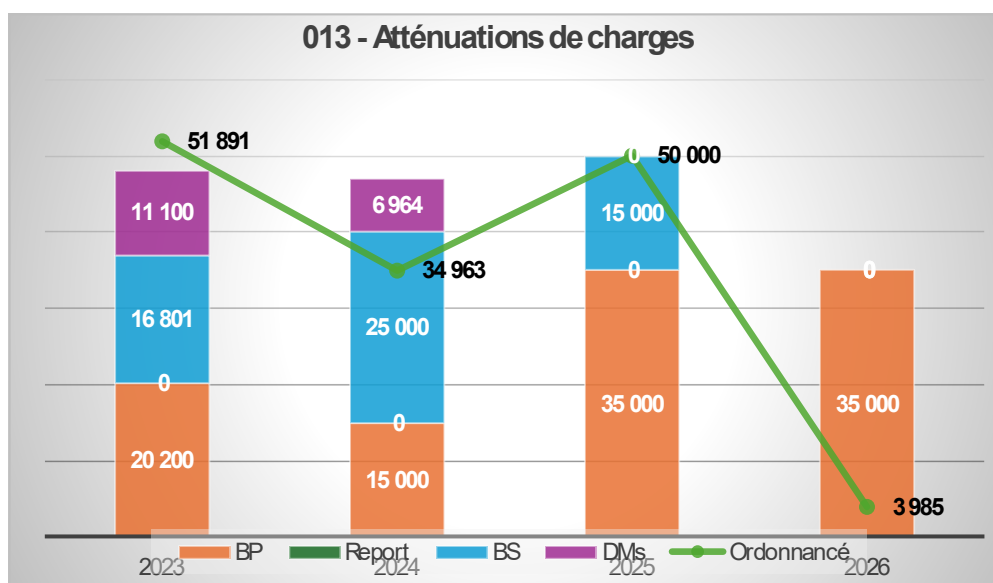
2.2.3 Chapitre 002 : Résultat de fonctionnement reporté

Ce chapitre retrace le report des excédents budgétaire de fonctionnement.



2.2.4 Chapitre 013 : Atténuation des charges

Les atténuations de charges correspondent aux remboursements d'arrêt de travail, de charges sociales par l'assurance ou la sécurité sociale, de trop perçus sur rémunération.

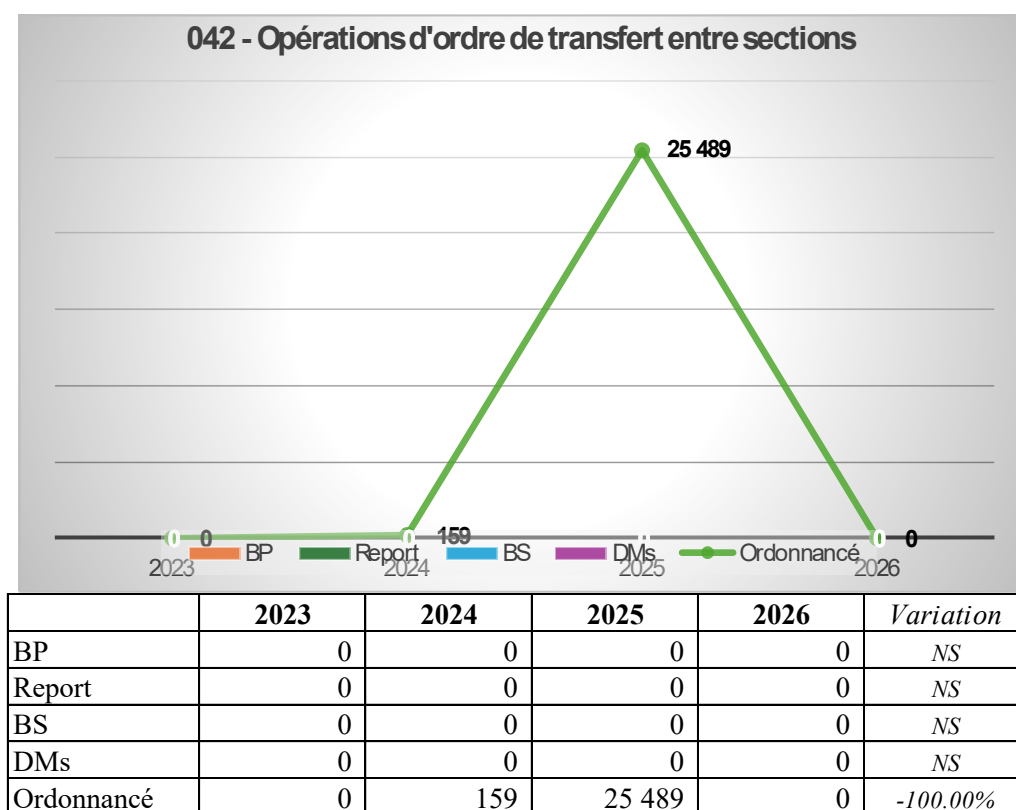


	2023	2024	2025	2026	Variation
BP	20 200	15 000	35 000	35 000	0.00%
Report	0	0	0	0	NS
BS	16 801	25 000	15 000	0	-100.00%
DMs	11 100	6 964	0	0	NS
Ordonnancé	51 891	34 963	50 000	3 985	-92.03%

La prévision s'élève à 35.000 € contre 15.000 € en 2024. Ces indemnités sont actuellement attendues.

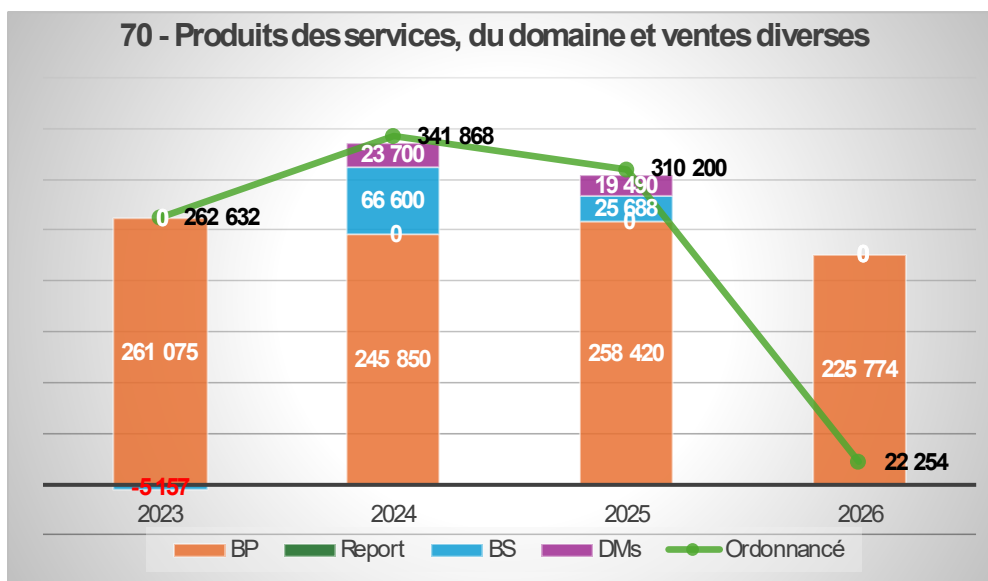
2.2.5 Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Opérations d'ordres : comme en dépense d'investissement, ceux sont des opérations qui permettent de retracer des mouvements ayant un impact sur l'inventaire de la commune, sans avoir de conséquences sur la trésorerie. Ces écritures sont techniques.



2.2.6 Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses

Ce chapitre comprend essentiellement les redevances à caractère social : la restauration scolaire, le Centre aéré, les redevances d'occupation du domaine public (Terrasses, food-truck, parkings,), les produits de la vente des concessions, les autres produits d'activités diverses.



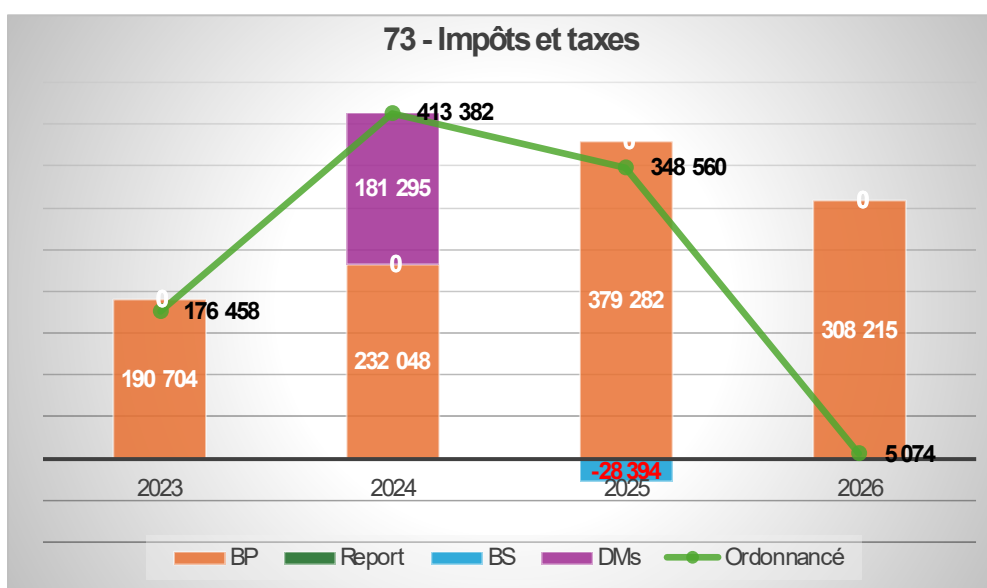
	2023	2024	2025	2026	Variation
BP	261 075	245 850	258 420	225 774	-12.63%
Report	0	0	0	0	NS
BS	-5 157	66 600	25 688	0	-100.00%
DMs	0	23 700	19 490	0	-100.00%
Ordonné	262 632	341 868	310 200	22 254	-92.83%

La prévision est estimée à 225 774 € contre 258 420 € en 2024 soit - 12,63 %.

La recette des parkings est réduite à 160 000 €, soit 20.000 € de moins par rapport à la prévision 2025 et 60.000 € par rapport à la réalisation 2025. Cette baisse se justifie par la fermeture du site de l'ENS la Cascade à la suite des travaux réalisés par le Conseil Départemental du Var, ce qui va engendrer une baisse de la fréquentation au niveau des parkings.

2.2.7 Chapitre 73 – Impôts et taxes

Il s'agit de la fiscalité indirecte, reversée par d'autres collectivités ou administration, attributions de compensation, dotation de péréquation, TICFE (taxe communale sur l'électricité,) taxe additionnelle et droits de mutation depuis 2 ans, ...

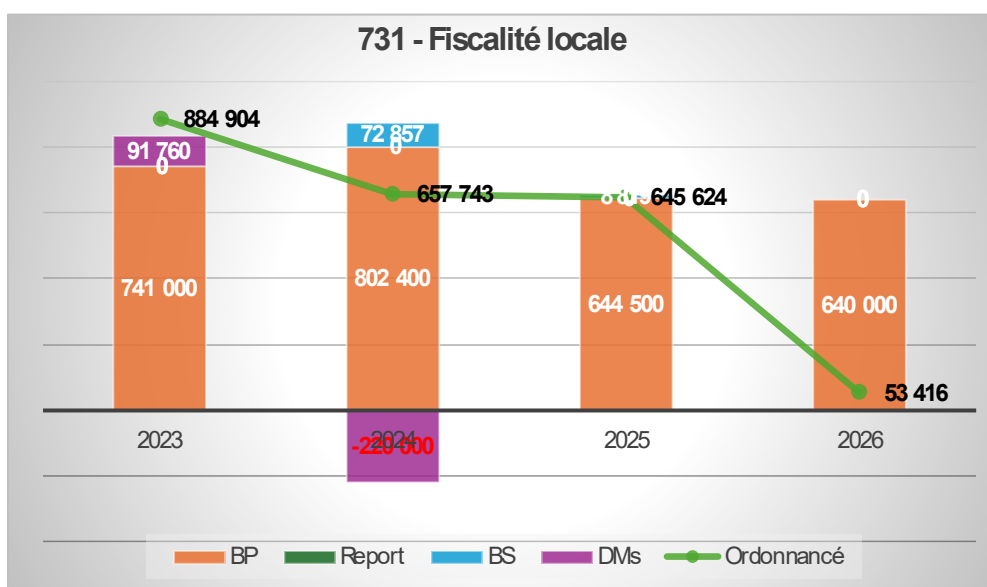


	2023	2024	2025	2026	Variation
BP	190 704	232 048	379 282	308 215	-18.74%
Report	0	0	0	0	NS
BS	0	0	-28 394	0	-100.00%
DMs	0	181 295	0	0	NS
Ordonné	176 458	413 382	348 560	5 074	-98.54%

La prévision est en baisse de 18,74% par rapport au primitif 2025, mais de seulement 11,47% au regard du réalisé. +63,45 %.

2.2.8 Chapitre 731 – Fiscalité locale

Ce chapitre est créé depuis 4 ans maintenant afin de différencier le produit des impôts locaux (Taxe foncière bâtie et non bâtie, ...) perçus directement par la collectivité, (Impôts Directs locaux)
La taxe additionnelle n'est plus imputée à ce chapitre.



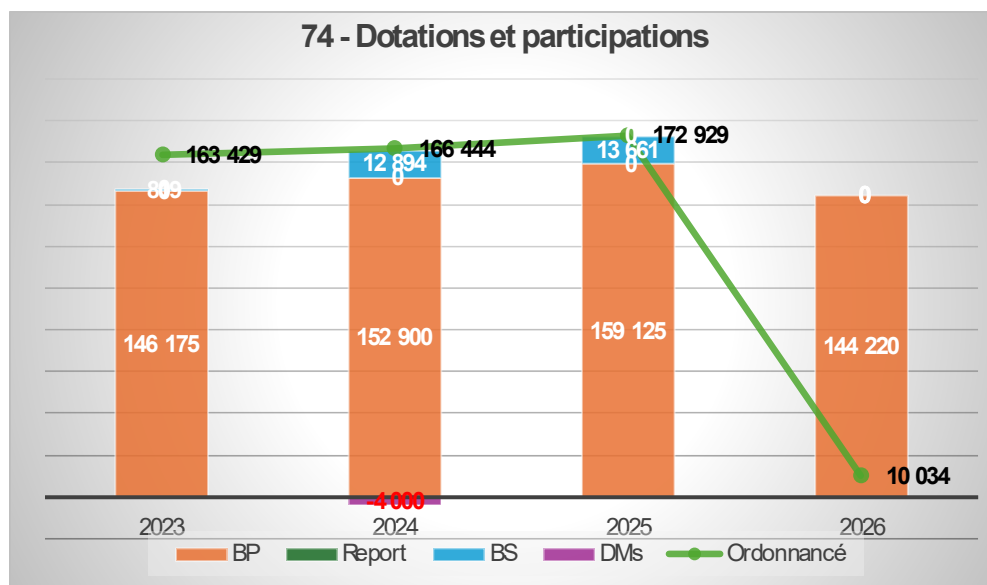
	2023	2024	2025	2026	Variation
BP	741 000	802 400	644 500	640 000	-0.70%
Report	0	0	0	0	NS
BS	0	72 857	8 819	0	-100.00%
DMs	91 760	-220 000	0	0	NS
Ordonnancé	884 904	657 743	645 624	53 416	-91.73%

La prévision est établie sur la base de la fiscalité de l'année précédente.

Les taux devront être voté avant la fin du mois d'avril et les élus actuels ne souhaitent pas toucher à la fiscalité.

2.2.9 Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations

Il s'agit principalement des dotations de l'Etat (DGF), du fonds départemental des taxes additionnelles et droits de mutation, les attributions de compensations de la DPVa et des autres subventions et participations collectivités (Département, DPVa, CAF, MSA, ...)

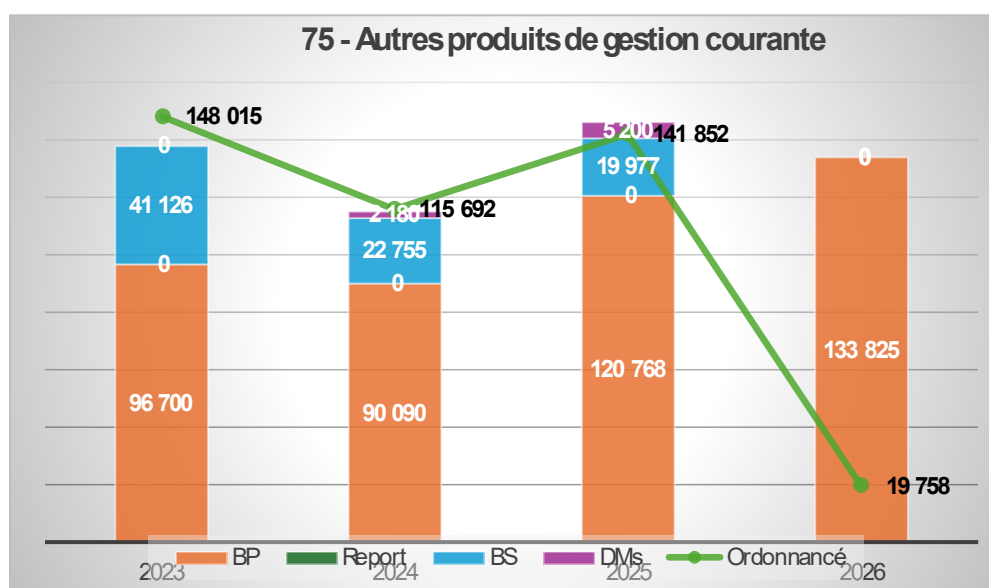


	2023	2024	2025	2026	Variation
BP	146 175	152 900	159 125	144 220	-9.37%
Report	0	0	0	0	NS
BS	819	12 894	13 661	0	-100.00%
DMs	0	-4 000	0	0	NS
Ordonnancé	163 429	166 444	172 929	10 034	-94.20%

La prévision est réduite de 9,37%, soit 15 000 € par rapport à l'incertitude sur les montants des attributions des dotations de l'Etat.

2.2.10 Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Il s'agit des revenus des immeubles (logements, locaux commerciaux, salles, ...) et des remboursements réalisés par notre assureur.



	2023	2024	2025	2026	Variation
BP	96 700	90 090	120 768	133 825	10.81%
Report	0	0	0	0	NS
BS	41 126	22 755	19 977	0	-100.00%
DMs	0	2 180	5 200	0	-100.00%
Ordonnancé	148 015	115 692	141 852	19 758	-86.07%

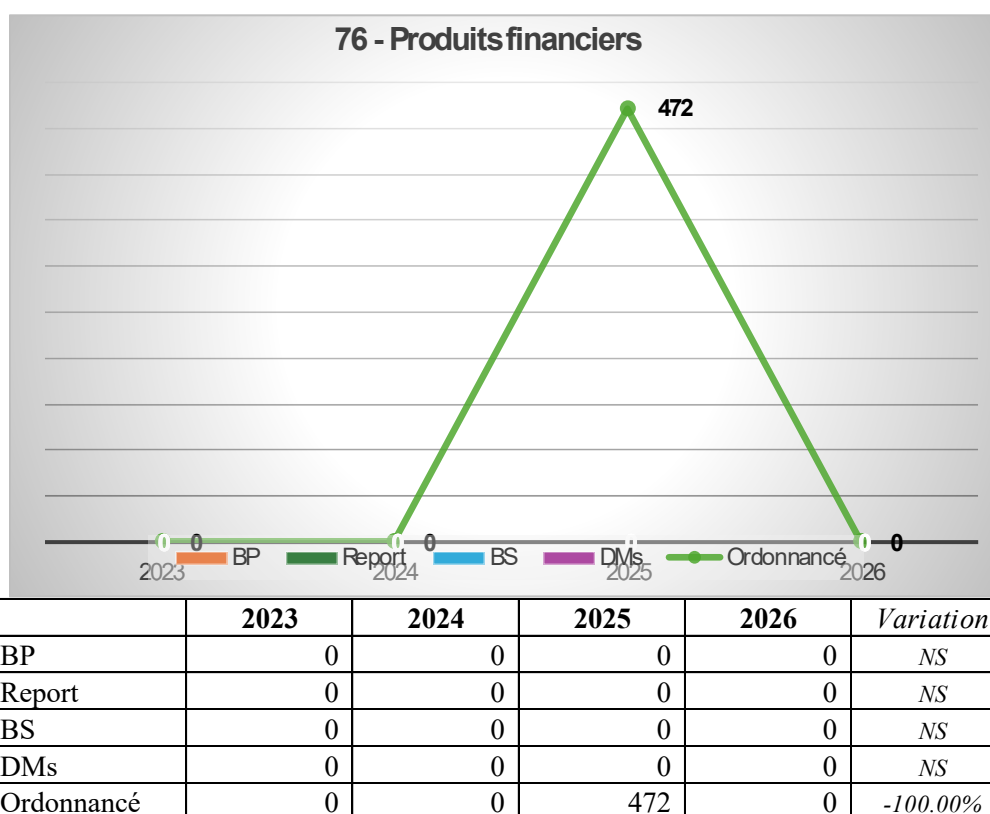
Nous disposons de :

- 4 commerces (Camping Le Relais, Hôtel Les Pins, Restaurant Les Pins, Boulangerie Les Pins)
- 3 Logements sociaux rue du Four
- Salles du Bastidon
- Salles d'exposition du Château

La prévision est en augmentation de 10,8 % du fait de l'exploitation de l'hôtel Les Pins à l'année.
Toutefois, des travaux nécessaires sur la couverture viennent perturber son exploitation.

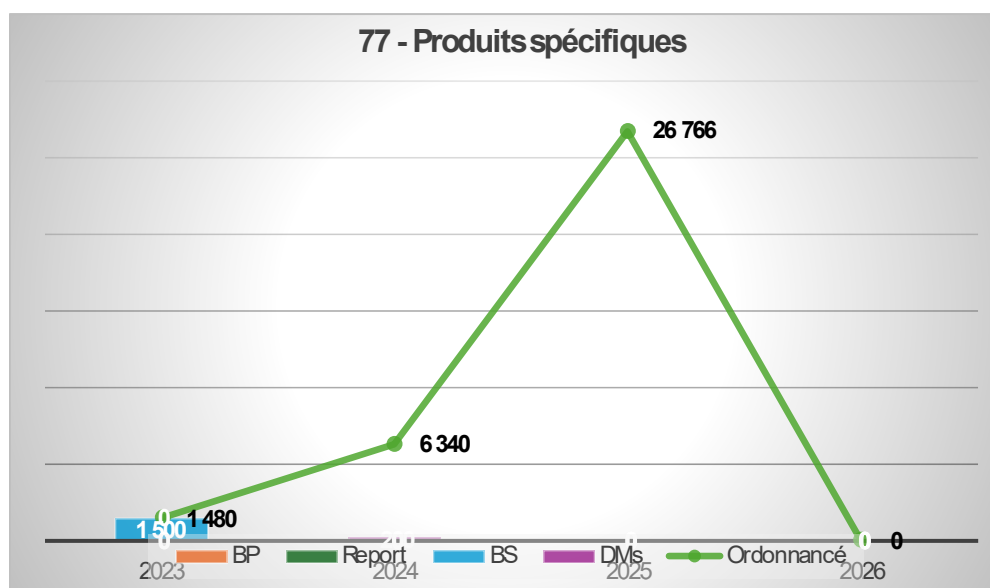
2.2.11 Chapitre 76 – Produits financiers

Le chapitre 76 enregistre les produits financiers résultant des opérations des entités publiques locales.



2.2.12 Chapitre 77 – Produits exceptionnels

Ce chapitre comprend des produits spécifiques tels que l'annulation de mandats, le produit des cessions d'immobilisations, la neutralisation et différences sur réalisations, les recettes de quote-part des subventions d'investissement transférées aux comptes de résultat.

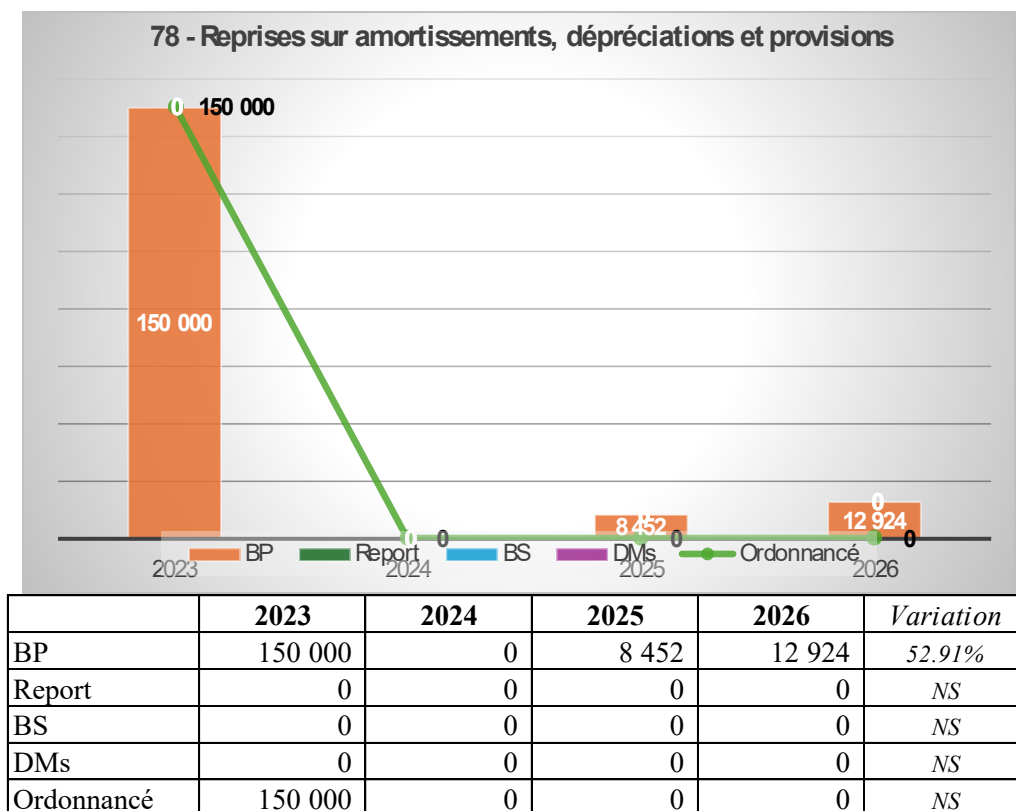


	2023	2024	2025	2026	Variation
BP	0	0	0	0	NS
Report	0	0	0	0	NS
BS	1 500	0	0	0	NS
DMs	0	200	0	0	NS
Ordonnancé	1 480	6 340	26 766	0	-100.00%

Il s'agit d'écritures d'ordres qui s'ouvrent automatiquement à la suite de cession d'éléments d'actifs.

2.2.13 Chapitre 78 – Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions

Ce chapitre comprend les reprises des amortissements et provisions constitués. Ces reprises permettent de financer des rachats ou admission en non-valeur lorsque cela se produit.



La prévision correspond à une reprise de provision après l'admission en non-valeur de créances, d'une part, et au recouvrement d'une autre créance à la suite de relances, d'autre part.

2.3 La fiscalité



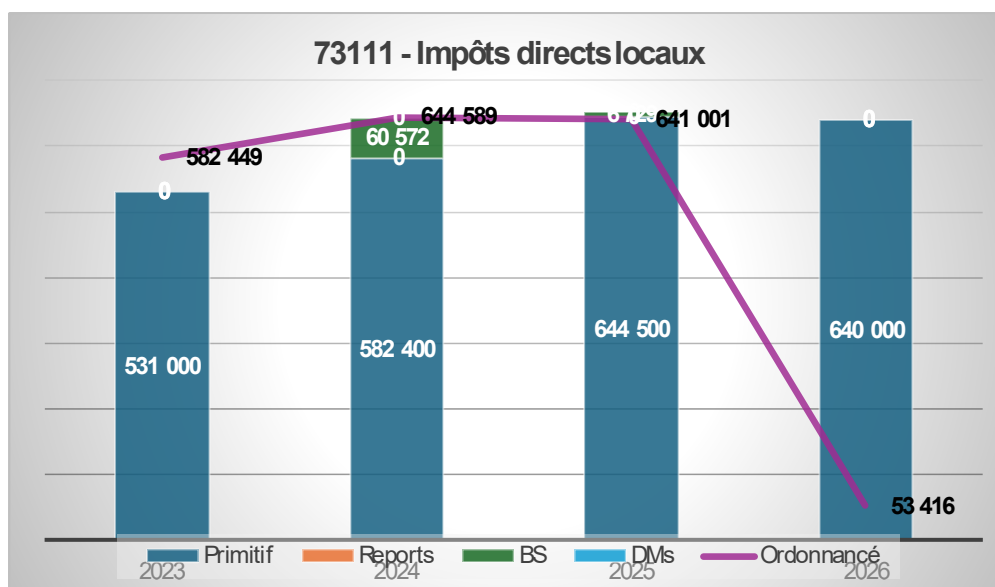
A la date de la confection du budget et de la rédaction de la note de présentation, l'état 1259 COM, de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes indirectes locales pour 2026 n'est pas communiqué par les services de la Préfecture du Var.

Néanmoins, la municipalité actuelle, ne souhaite pas modifier les taux d'imposition pour 2026.

En 2025, les taux étaient les suivants :

Taxe foncière sur le bâti :	33.52 %
Taxe foncière sur le non bâti :	80.31 %
Taxes d'habitation :	17.24 %
Majoration de la taxe d'habitation	25.00 %

Les revenus issus de ces taux sont détaillés ci-dessous :



2.4 Les dotations de l'Etat

Les dotations sont des prélèvements opérés sur le budget de l'Etat et distribués aux collectivités territoriales.

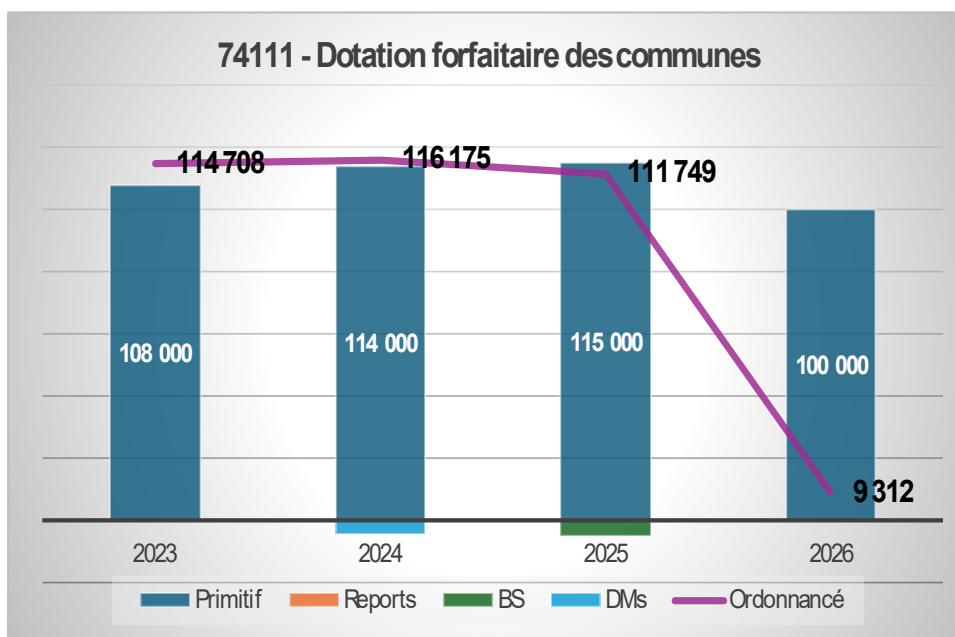
La Dotation Globale de Fonctionnement :

Elle est estimée à 100.000 € (115.000 € en 2025). Elle se compose notamment

D'une dotation de base dont le montant est calculé en fonction du nombre d'habitants de la commune (Population DGF).

Pour SILLANS-LA-CASCADE, la population DGF 2024 sur les 4 dernières années est la suivante :

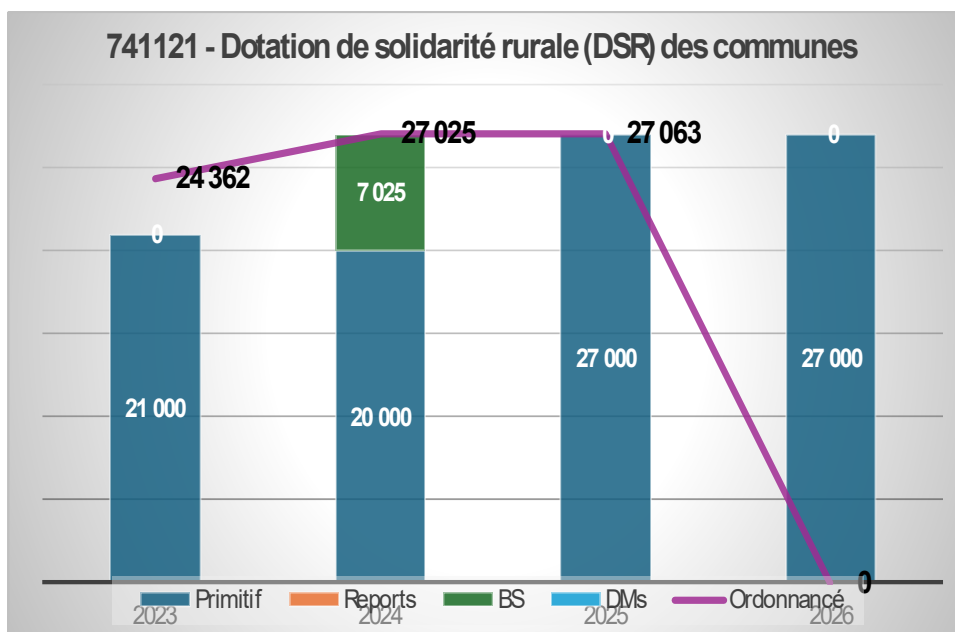
2022	2023	2024	2025
800	811	820	827



La Dotation de Solidarité Rurale :

La dotation de solidarité rurale est attribuée aux communes de moins de 10 000 habitants et à certains chefs-lieux d'arrondissement de moins de 20 000 habitants pour tenir compte, d'une part, des charges qu'ils supportent pour contribuer au maintien de la vie sociale en milieu rural, d'autre part, de l'insuffisance de leurs ressources fiscales.

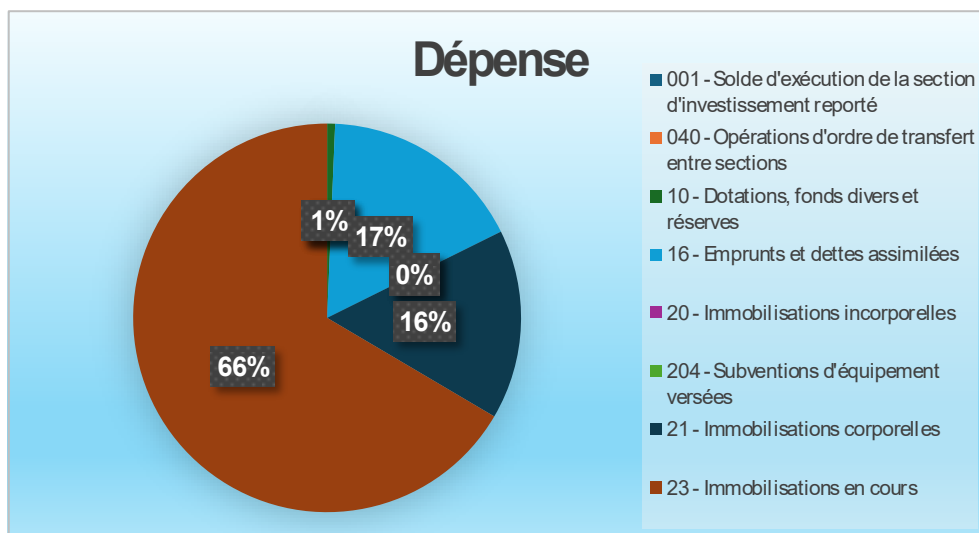
Elle est estimée à 27.000 € (27.000 € en 2025, perçu 27 063 €).



3. SECTION D'INVESTISSEMENT

3.1 Les dépenses d'investissement

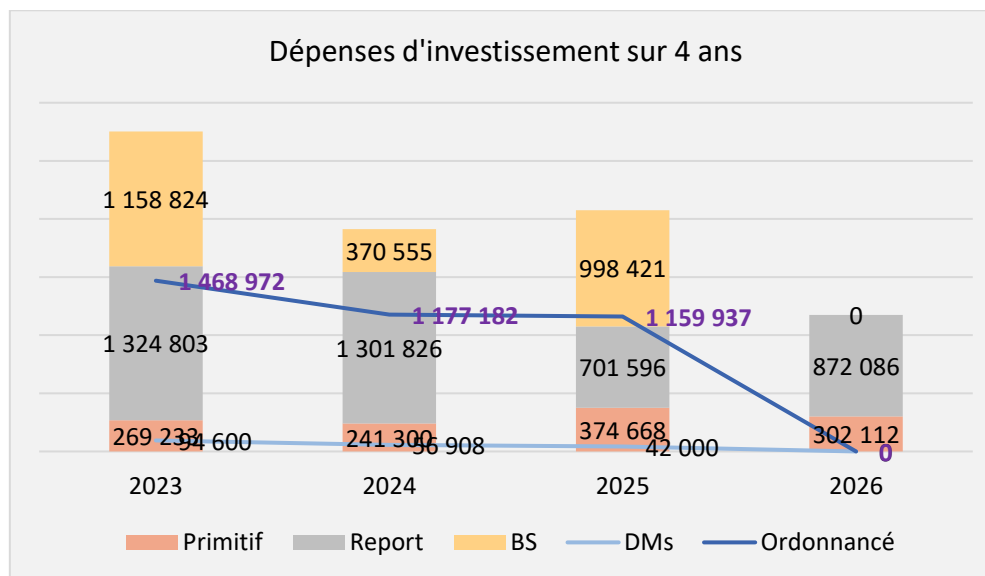
3.1.1 Les dépenses d'investissement du budget primitif 2026



Étiquettes de lignes	Somme de BP
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement re	0
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0
10 - Dotations, fonds divers et réserves	2 000
16 - Emprunts et dettes assimilées	51 412
20 - Immobilisations incorporelles	0
204 - Subventions d'équipement versées	0
21 - Immobilisations corporelles	47 700
23 - Immobilisations en cours	201 000
Total général	302 112

Dans les dépenses réelles, il est inscrit 150 250 € de crédits « non fléchés ».

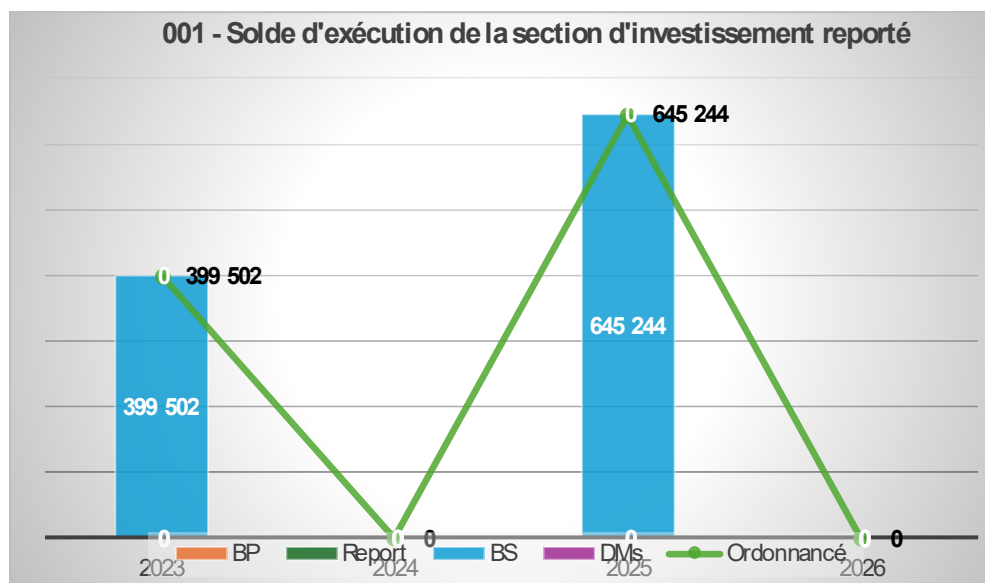
3.1.2 Les dépenses d'investissement sur 4 ans



Investissement	2023	2024	2025	2026	2026 / 2025
Dépense	2 847 460	1 970 588	2 116 685	1 174 198	-44.53%
Primitif	269 233	241 300	374 668	302 112	-19.37%
Report	1 324 803	1 301 826	701 596	872 086	24.30%
BS	1 158 824	370 555	998 421	0	-100.00%
DMs	94 600	56 908	42 000	0	-100.00%
Ordonnancé	1 468 972	1 177 182	1 159 937	23 400	-97.98%

3.1.3 Chapitre 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté

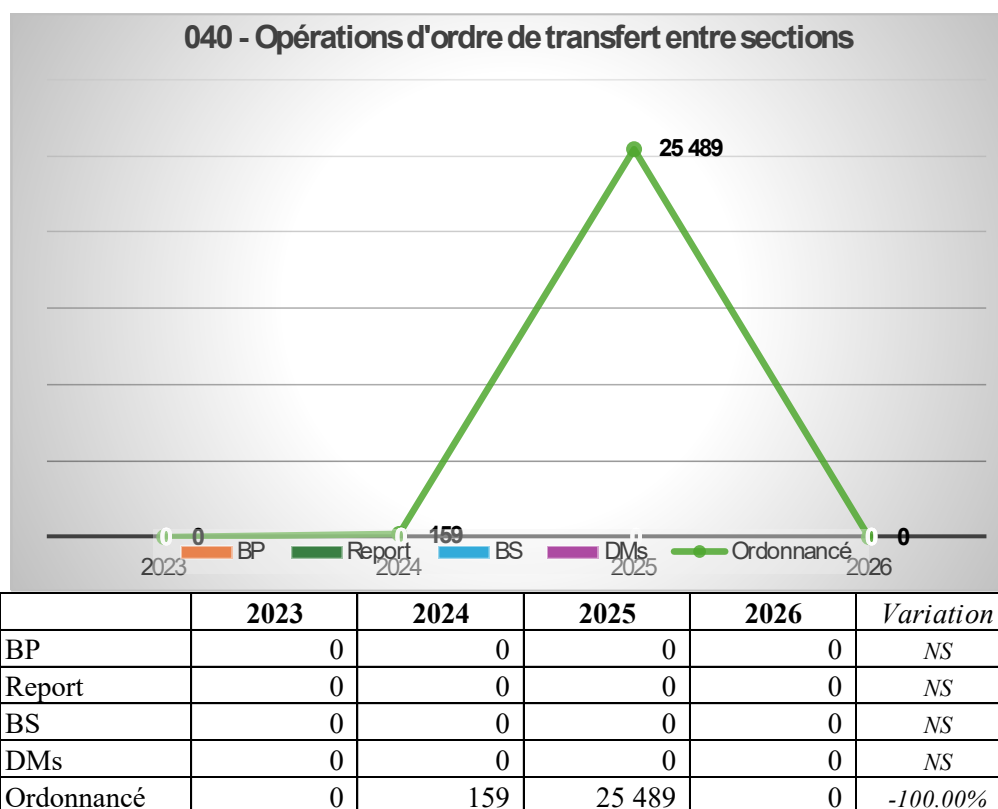
Ce chapitre retrace les déficits cumulés d'investissement des exercices antérieurs. Ces déficits sont la traduction de l'autofinancement ou le besoin de financement de la section. Il est couvert par l'affectation du résultat voté par l'assemblée délibérante.



	2023	2024	2025	2026	Variation
BP	0	0	0	0	NS
Report	0	0	0	0	NS
BS	399 502	0	645 244	0	-100.00%
DMs	0	0	0	0	NS
Ordonnancé	399 502	0	645 244	0	-100.00%

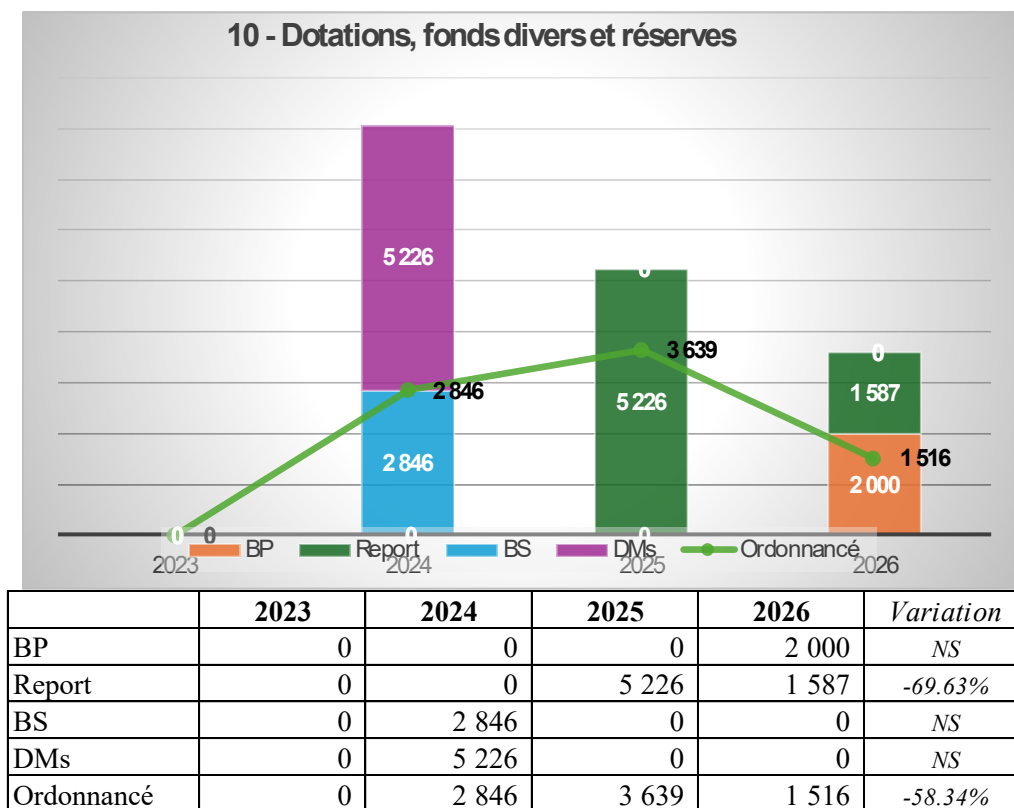
3.1.4 Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections

Ce chapitre retrace l'ensemble des dépenses et des recettes d'ordre (sans flux financiers) de section à section à l'exclusion de la recette issue du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement qui constitue une opération sans réalisation.



3.1.5 Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves

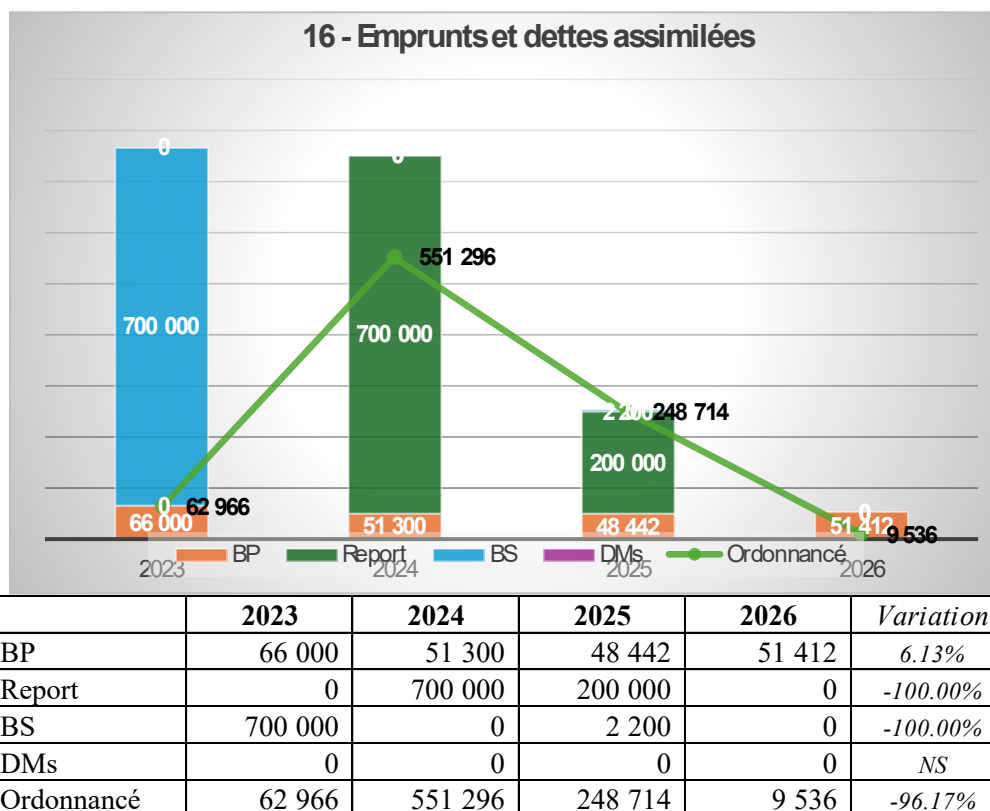
Ce chapitre retrace les fonds reçus et affectés au financement global de la section d'investissement.



Les crédits inscrits permettent le reversement à l'intercommunalité d'une part de la taxe d'aménagement perçue en N-1.

3.1.6 Chapitres 16 – Emprunts et dettes assimilées

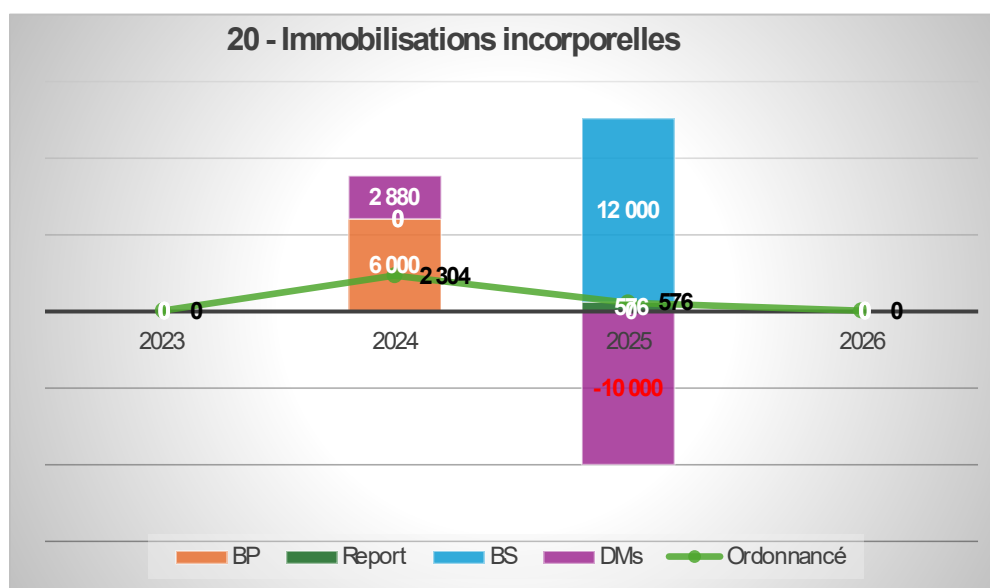
Il s'agit principalement de la part en capital des emprunts en rembourser au cours de l'année ainsi que les cautions de loyer restituées.



Chapitre en augmentation de 6,13% du fait de l'augmentation de la part capital à rembourser

3.1.7 Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles résultent essentiellement d'investissement liés aux technologies de l'information et de la communication. Elles comprennent également les droits dont l'entité est titulaire ou qu'elle constitue (brevet, licences, ...)



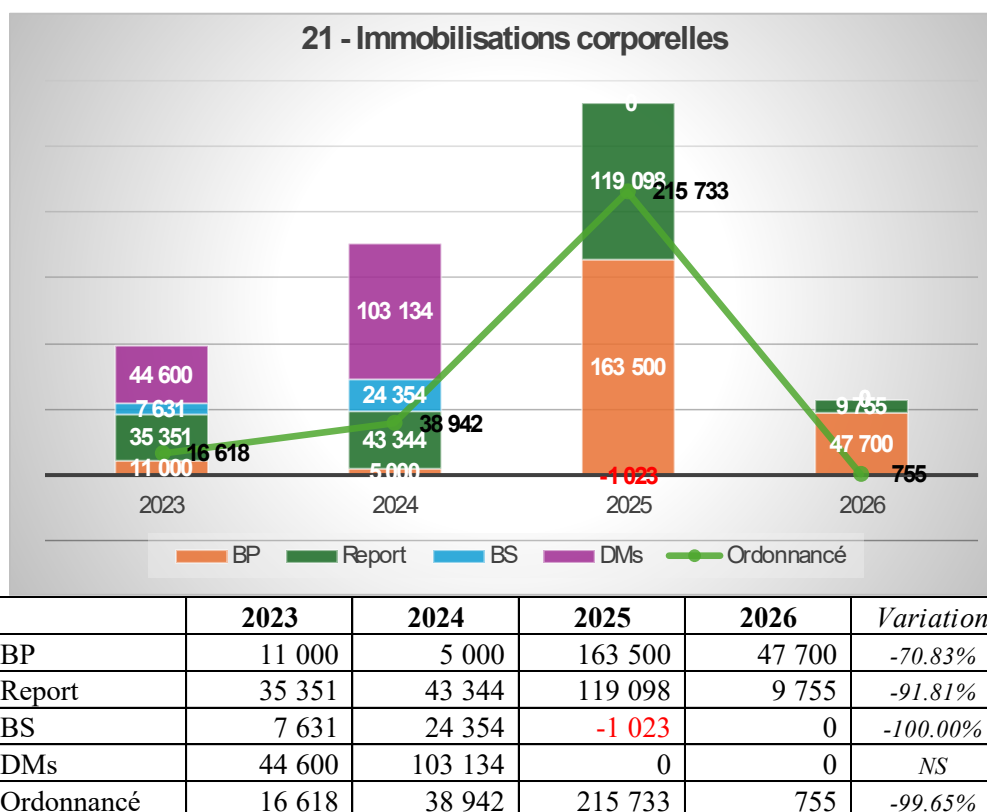
	2023	2024	2025	2026	Variation
BP	0	6 000	0	0	NS
Report	0	0	576	0	-100.00%
BS	0	0	12 000	0	-100.00%
DMs	0	2 880	-10 000	0	-100.00%
Ordonnancé	0	2 304	576	0	-100.00%

3.1.8 Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont classées dans ce chapitre lorsqu'elles sont terminées.

Si elles font l'objet de travaux, les dépenses sont imputées au chapitre 23.

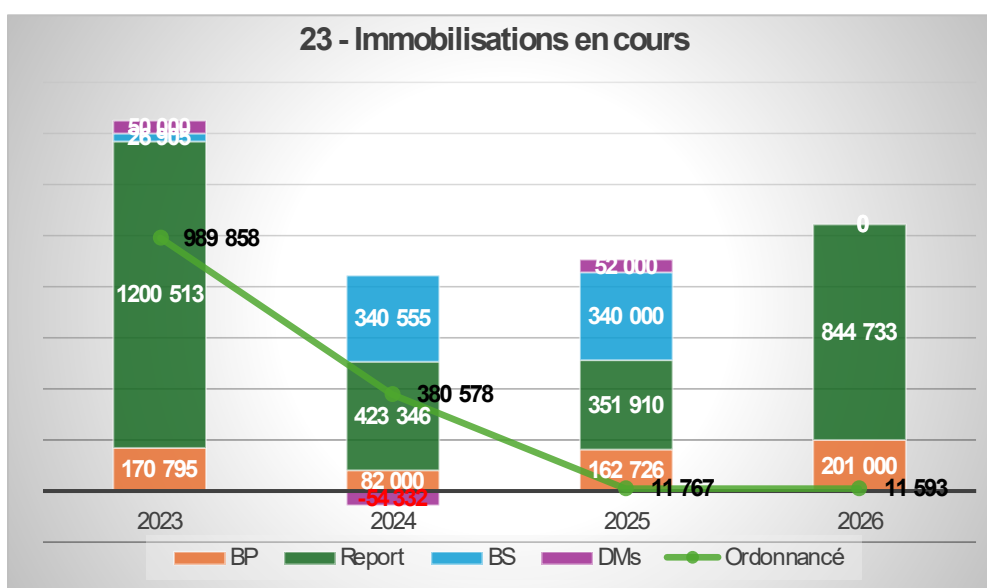
Une fois terminées, elles sont regroupées par opération et sont transférées sous ce chapitre par des écritures d'ordres.



La prévision est estimée à 47 700 € (dont 22 000 € en « non-fléchés) contre 163 500 € en 2025.

3.1.1 Chapitre 23 – Immobilisations en cours

Le compte 23 « Immobilisations en cours » enregistre, à son débit, les dépenses afférentes aux immobilisations non terminées à la fin de chaque exercice qu'il s'agisse d'avances avant justification des travaux (comptes 236, 237 et 238), ou d'acomptes versés au fur et à mesure de l'exécution des travaux.



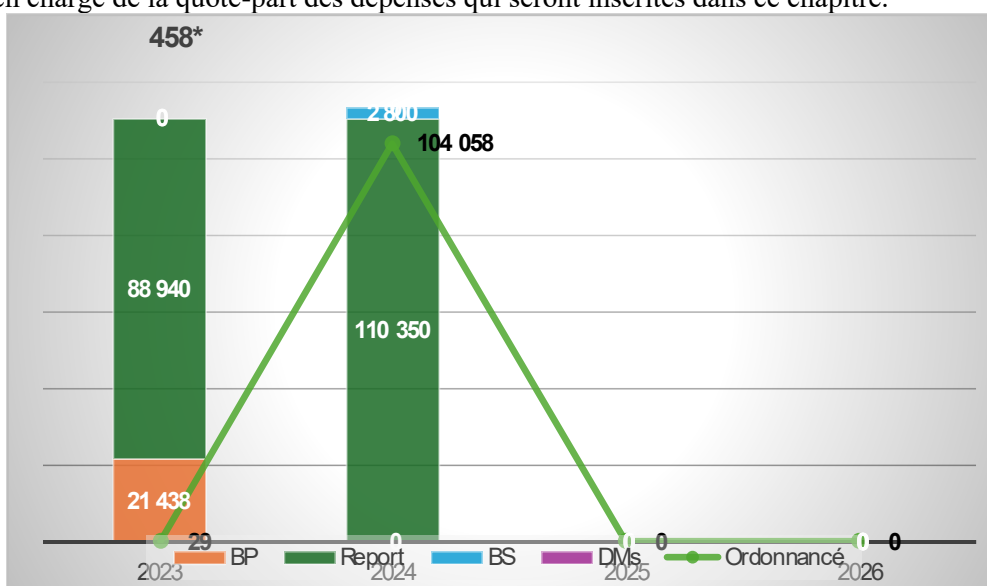
	2023	2024	2025	2026	Variation
BP	170 795	82 000	162 726	201 000	23.52%
Report	1 200 513	423 346	351 910	844 733	140.04%
BS	26 905	340 555	340 000	0	-100.00%
DMs	50 000	-54 332	52 000	0	-100.00%
Ordonné	989 858	380 578	11 767	11 593	-1.47%

La prévision s'élève à 201 000 € (dont 128 250 € en « non-fléchés ») contre 162 726 € € en 2024.
Il s'agit principalement d'ajustement de crédits au regard des travaux entrepris sur les RàR 2025 et dont les consultations ont abouti.

3.1.1 Chapitre 458 – Travaux pour le compte de tiers

Ce chapitre retrace les dépenses d'investissements réalisées en vertu d'une convention de maîtrise d'ouvrage.

Par exemple, lors de travaux de voirie, la commune va gérer l'ensemble des travaux à réaliser. Les réseaux humides n'étant plus de notre compétence, une convention devra être établis afin de permettre la prise en charge de la quote-part des dépenses qui seront inscrites dans ce chapitre.

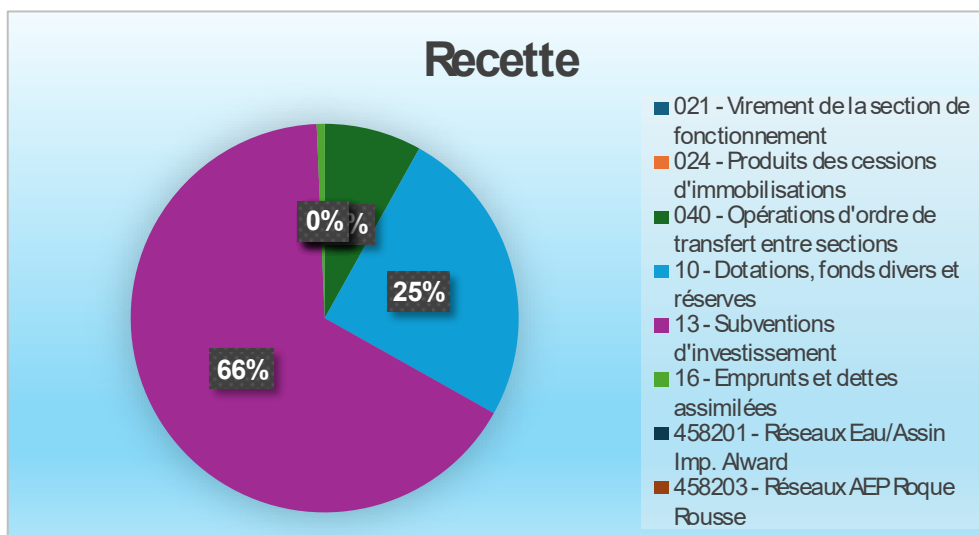


	2023	2024	2025	2026	Variation
BP	21 438	0	0	0	NS
Report	88 940	110 350	0	0	NS
BS	0	2 800	0	0	NS
DMs	0	0	0	0	NS
Ordonné	29	104 058	0	0	NS

Plus de travaux prévus sous convention.

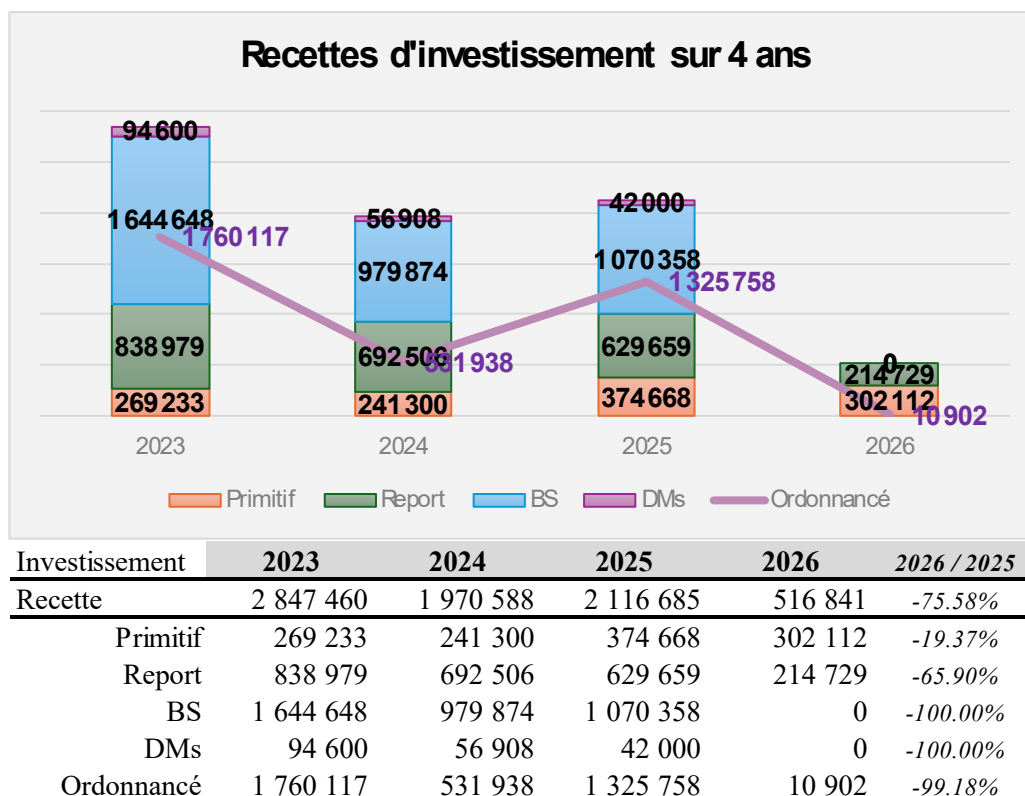
3.2 Les recettes d'investissement

3.2.1 Les recettes d'investissement du budget primitif 2026



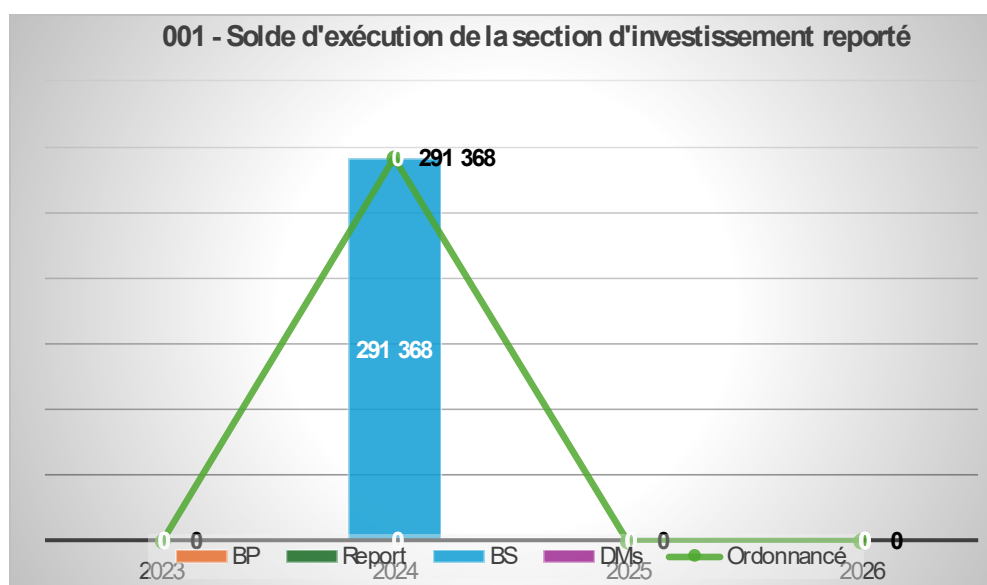
Étiquettes de lignes	Somme de BP
021 - Virement de la section de fonctionnement	0
024 - Produits des cessions d'immobilisations	0
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	24 503
10 - Dotations, fonds divers et réserves	75 609
13 - Subventions d'investissement	200 000
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 000
458201 - Réseaux Eau/Assin Imp. Alward	0
458203 - Réseaux AEP Roque Rousse	0
Total général	302 112

3.2.2 Les Recettes d'investissement sur 4 ans



3.2.3 Chapitre 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté

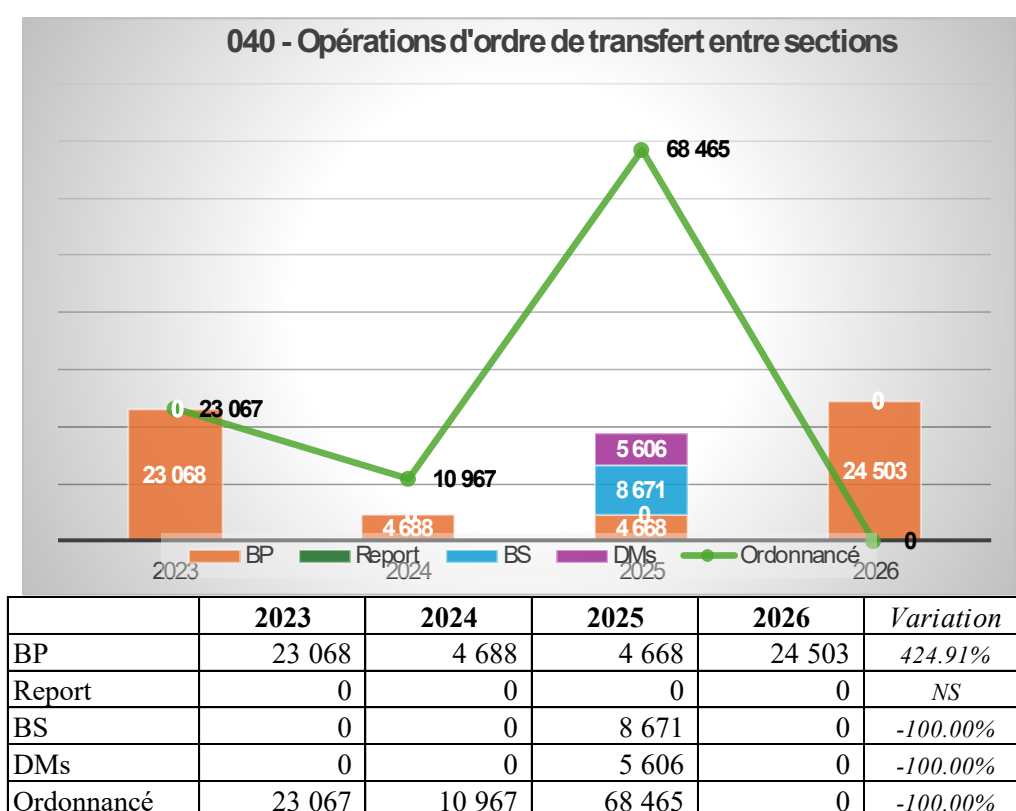
Ce chapitre retrace les excédents cumulés d'investissement des exercices antérieurs.
Ce chapitre retrace plus souvent besoin de financement inscrit en dépenses.



	2023	2024	2025	2026	Variation
BP	0	0	0	0	NS
Report	0	0	0	0	NS
BS	0	291 368	0	0	NS
DMs	0	0	0	0	NS
Ordonnancé	0	291 368	0	0	NS

3.2.4 Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

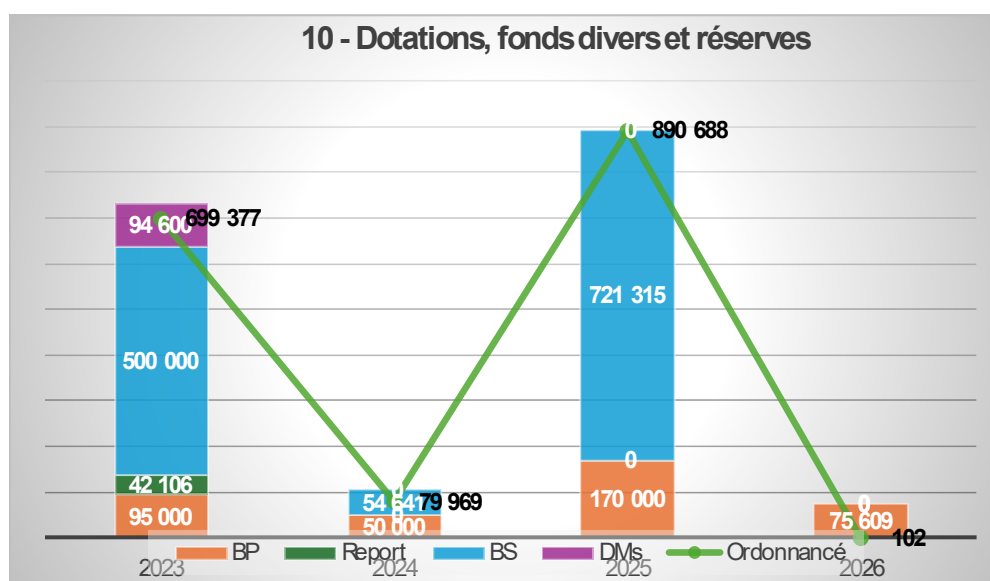
Ce chapitre retrace l'ensemble des dépenses et des recettes d'ordre (sans flux financiers) de section à section à l'exclusion de la recette issue du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement qui constitue une opération sans réalisation.



Il s'agit des écritures d'amortissement des éléments d'actifs (informatiques, équipements parkings, véhicules, ...)

3.2.5 Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves

Ce chapitre ne peut être débiteurs. Il comporte toutes les dotations et fonds d'investissement (FCTVA, taxes d'aménagement, ...).

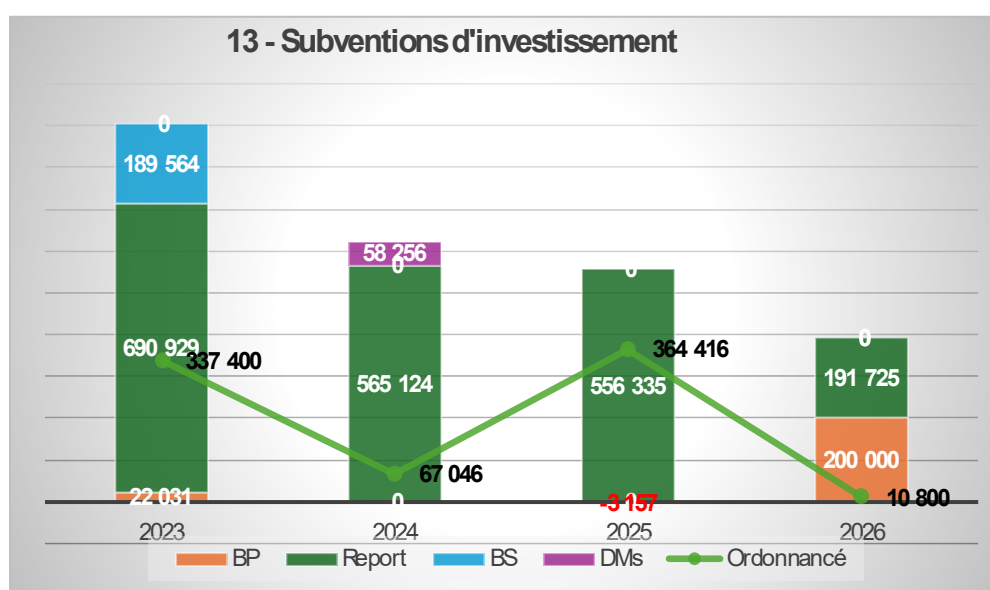


	2023	2024	2025	2026	Variation
BP	95 000	50 000	170 000	75 609	-55.52%
Report	42 106	0	0	0	NS
BS	500 000	54 641	721 315	0	-100.00%
DMs	94 600	0	0	0	NS
Ordonnancé	699 377	79 969	890 688	102	-99.99%

La prévision est en baisse de 55 % du fait de la diminution du FCTVA 2024 (part de TVA remboursée sur les travaux de N-2).

3.2.6 Chapitre 13 – Subventions d'investissement

Il n'y a pas de nouvelles subventions prévues au primitif 2024 contre 22.031 en 2023.
Ce chapitre est utilisé pour enregistrer principalement les subventions reçues.



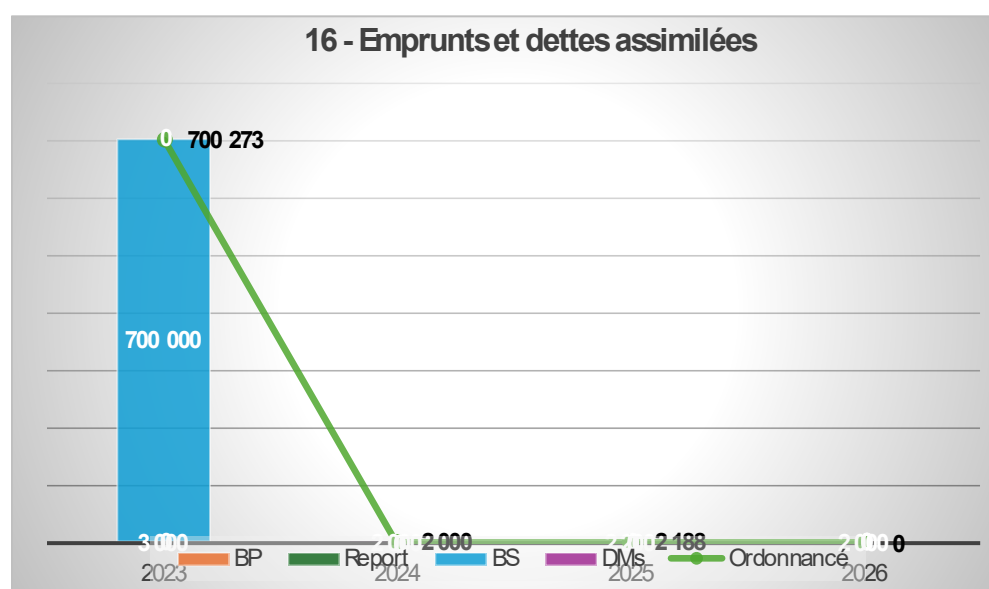
	2023	2024	2025	2026	Variation
BP	22 031	0	0	200 000	NS
Report	690 929	565 124	556 335	191 725	-65.54%
BS	189 564	0	-3 157	0	-100.00%
DMs	0	58 256	0	0	NS
Ordonnancé	337 400	67 046	364 416	10 800	-97.04%

Les nouvelles inscriptions concernent :

- la subvention accordée par le Département pour l'extension de l'école, (150 000 €)
- le fonds de concours de la DPVa pour la réfection du chemin de la piscine (50 000 €).

3.2.7 Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées

Le compte 16 enregistre, d'une part, les emprunts, et d'autre part, les dettes financières assimilées à des emprunts (dépôts et cautionnements reçus, avances des collectivités publiques).

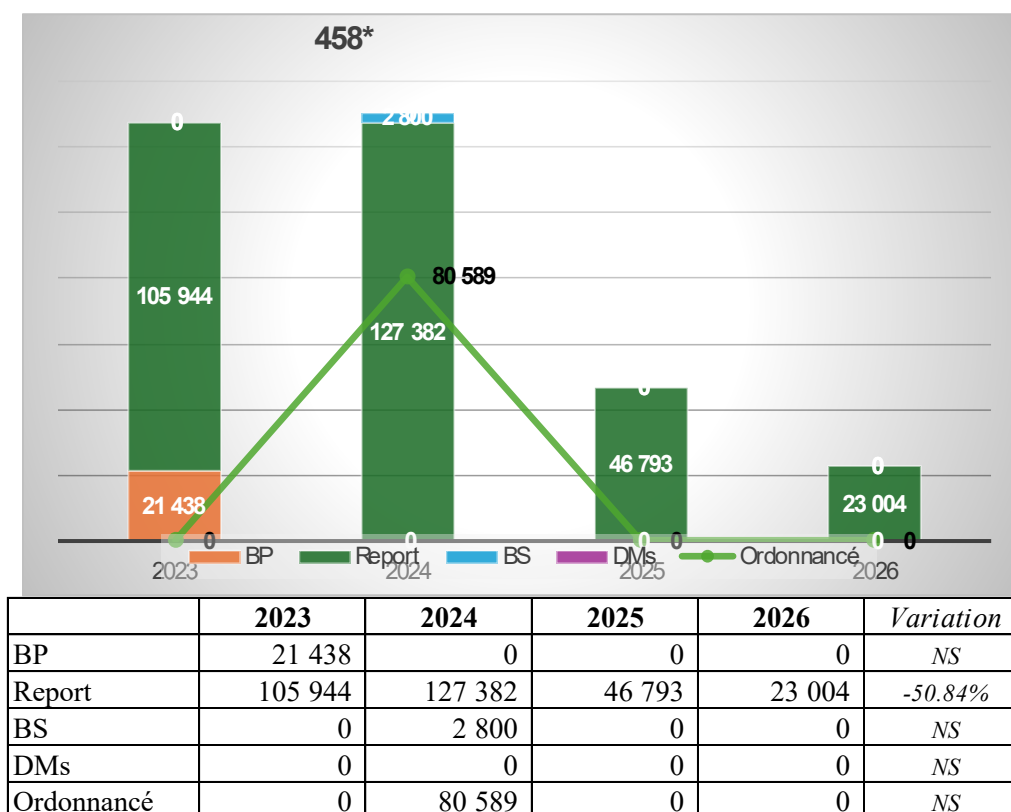


	2023	2024	2025	2026	Variation
BP	3 000	0	0	2 000	NS
Report	0	0	0	0	NS
BS	700 000	0	2 200	0	-100.00%
DMs	0	2 000	0	0	NS
Ordonnancé	700 273	2 000	2 188	0	-100.00%

La prévision concerne d'éventuelle caution à percevoir.

3.2.1 Chapitre 458 – Travaux pour le compte de tiers

Ce chapitre retrace le remboursement du coût de travaux réalisés sur des réseaux dont nous ne sommes pas gestionnaires, mais pour lesquels nous avons inclut le coût de réfection dans nos travaux d'investissement, en vertu d'une convention de maîtrise d'ouvrage de la part relative aux réseaux. Par exemple, lors de travaux de voirie, la commune va gérer l'ensemble des travaux à réaliser. Les réseaux humides n'étant plus de notre compétence, une convention devra être établis afin de permettre le remboursement de la quote-part des dépenses qui seront inscrites dans ce chapitre.



Cette prévision concerne les travaux d'extension des réseaux humides réalisés dans l'impasse de la rainette (impasse à droite dans le chemin de la piscine).

3.3 Investissement par opérations pour information

Opération	Libéllé	Dépenses	Recettes
	Remboursement part capital des emprunts	49 412	
	Virement de la section de fonctionnement		
	Taxes aménagement prévues	2 000	10 000
	Dépôts & cautionnement	2 000	2 000
	Amortissement actifs		24 503
	FC TVA		65 609
	Terrains	3 100	
	Matériels & outillage	1 000	
	Travaux voirie (Ch Les lauves)	8 750	
	Coffret forain rue Mairie		
Parc Château	Matériaux ferronnerie	1 600	
Immeuble I 179 Les Pins	Travaux couverture	4 000	
Ecole extension	Travaux et études	50 000	
Ecole extension	Subvention département		150 000
Voirie Ch Piscine	Travaux & études	10 000	
Voirie Ch Piscine	DPVa Fonds de concours		50 000
Parkings équipement	Renouvellement appareils	20 000	
Non fléchés		150 250	
	Totaux	302 112	302 112

4. Etat de la dette

Une demande récente de remboursement partiel du « prêt relais » a permis de modifier l'état de la dette.

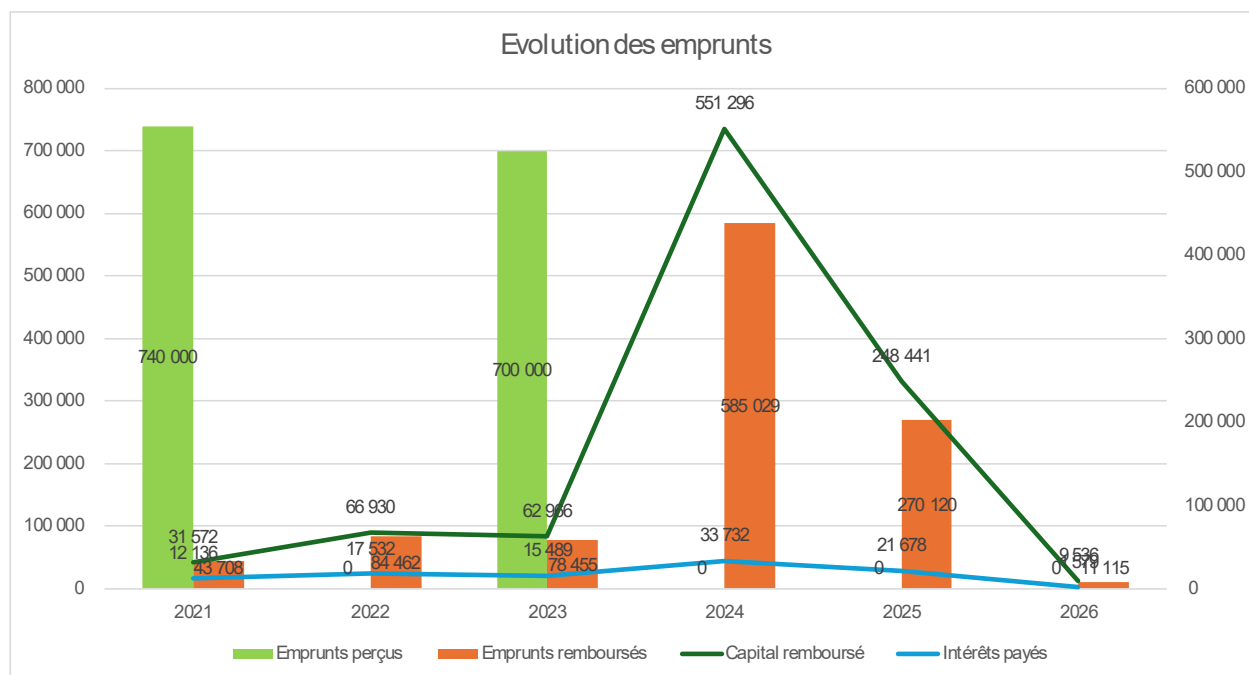
SILLANS COMMUNAL (110)

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2025	267 919.76 €	19 478.41 €	248 441.35 €	0.00 €	0.00 €	994 518.02 €
2026	61 319.76 €	11 908.02 €	49 411.74 €	0.00 €	0.00 €	746 076.67 €
2027	61 319.76 €	10 901.54 €	50 418.22 €	0.00 €	0.00 €	696 664.93 €
2028	61 319.76 €	9 857.29 €	51 462.47 €	0.00 €	0.00 €	646 246.71 €
2029	61 319.76 €	8 773.51 €	52 546.25 €	0.00 €	0.00 €	594 784.24 €
2030	61 319.76 €	7 648.27 €	53 671.49 €	0.00 €	0.00 €	542 237.99 €
2031	61 319.76 €	6 479.65 €	54 840.11 €	0.00 €	0.00 €	488 566.50 €

Budget SILLANS COMMUNAL (110)

Code emprunt	Objet de l'emprunt	Annuités									
		2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
07-01	MON250825EUR/0264455/001-3 logements rue du	8 491.72	8 491.72	8 491.72	8 491.72	8 491.72	8 491.72	8 491.72	8 491.72	8 491.72	8 491.72
COM/2021/2041 01	Immeuble 1179 RDC - boulangerie	10 884.68	10 884.68	10 884.68	10 884.68	10 884.68	10 884.68	10 884.68	10 884.68	10 884.68	10 884.68
COM/2021/2041 02	Immeuble 1142 & 1179 Ety - Hôtel Restaurant Les Pins	29 388.60	29 388.60	29 388.60	29 388.60	29 388.60	29 388.60	29 388.60	29 388.60	29 388.60	29 388.60
COM/2023/2029 01	Prêt relais subventions FCTVA	206 600.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
COM/2012-01	Bastidon	12 554.76	12 554.76	12 554.76	12 554.76	12 554.76	12 554.76	12 554.76	11 508.53	0.00	0.00
Total budget SILLANS COMMUNAL (110)		267 919.76	61 319.76	61 319.76	61 319.76	61 319.76	61 319.76	61 319.76	60 273.53	48 765.00	48 765.00

Les emprunts								
	Evolution des emprunts						Evolution	
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2026 / 2025	2026 / 2021
Emprunts perçus	740 000	0	700 000	0	0	0	Sans	-100.0%
Emprunts remboursés	43 708	84 462	78 455	585 029	270 120	11 115	-95.9%	-74.6%
Capital remboursé	31 572	66 930	62 966	551 296	248 441	9 536	-96.2%	-69.8%
Intérêts payés	12 136	17 532	15 489	33 732	21 678	1 579	-92.7%	-87.0%



Ce ratio traduit en nombre d'années la capacité d'une collectivité locale à rembourser l'intégralité de sa dette, si elle y consacre tout son autofinancement

	Capacité de désendettement						Evolution		
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2026 / 2025	2026 / 2021	
Endettement au 1 janv.	267 282	975 710	908 780	1 545 814	994 518	746 077	-25.0%	179.1%	
CAF Brute	213 456	261 668	1 170 932	1 129 189	1 018 216	-80 670	-107.9%	-137.8%	
Capacité de désendettement	1.25	3.73	0.78	1.37	0.98	-9.25	-1046.9%	-838.6%	

